

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
. Département de l'industrie et de l'agriculture

1. Exposé de synthèse

1.1. Prix de vente industriels

Les règlements de la commission pris en application du règlement 1165/98 sur les statistiques conjoncturelles sont entrés en vigueur dans le courant du premier semestre 2001. Ils concernent, en particulier, la nouvelle nomenclature de synthèse dans l'industrie (grands regroupements industriels, dits " H-MIG ") et le suivi des taxes pour les indices de prix à la production. Sur ce point, il convient de noter que la définition des indices de prix de vente industriels appliquée en France est complétée pour prendre en compte les taxes non déductibles, exclues dans la base 1995 actuellement en cours.

Dans le cadre du règlement des statistiques conjoncturelles adopté en juin 1998, les Etats membres doivent transmettre à EUROSTAT pour 2003 les indices de prix mensuels à la production selon une ventilation entre le marché intérieur et les marchés extérieurs. L'indice de prix des marchés extérieurs correspond à la mesure de l'évolution des prix de la production française exportée. De ce fait, depuis septembre 2001, pour chaque rénovation engagée, le suivi des prix porte aussi bien sur les prix de la production française commercialisée en France que sur les prix de la production française exportée. Les relevés de prix pour le marché à l'exportation participeront aux calculs d'indices élémentaires et agrégés de la production française exportée mais aussi de la production totale de la France par agrégation de la production française vendue en France et commercialisée en France.

Plusieurs évolutions du règlement sont en cours de discussion. Dans le domaine des prix de vente industriels, il s'agirait d'une part de calculer des indices de prix à l'import, d'autre part, pour les prix de la production française exportée et les éventuels indices de prix à l'import, d'en observer les évolutions pour la zone Euro et hors de la zone Euro. La division Prix de vente industriels participe dans ce cadre en 2002 à une " Task Force " sur les prix à l'importation.

Le site Indices Pro, ouvert le 3 avril 2001, sous l'adresse : <http://indicespro.insee.fr>, fait depuis l'objet d'une fréquentation très importante : en moyenne, 900 utilisateurs par jour ouvrable et 19 000 utilisateurs mensuels.

Le projet " Prix de Vente Industriels : collecte par Internet ", démarré fin 2001, vise à proposer aux entreprises participant à l'enquête qui le souhaitent un mode de collecte par ce moyen, en raison des demandes souvent exprimées auprès des enquêteurs de l'INSEE et du succès du site Indices Pro. La réalisation effective d'un premier module du site Internet de collecte des prix de vente industriels devrait intervenir au début de 2003.

Notons enfin que le passage à l'Euro de l'enquête " Observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises " (PVIS) s'est parfaitement déroulé au début de 2002.

1.2. Indicateurs conjoncturels d'activité

Pour l'indice de la production industrielle, 2002 verra se poursuivre les efforts visant à la réduction des délais de publication, avec notamment la publication d'indices séparés de juillet et août. Cette année sera également consacrée pleinement aux travaux de changement de base, la mise en production de l'indice base 2000 devant intervenir dans le courant de l'année 2003.

En ce qui concerne les indices de chiffres d'affaires, 2002 est une année de stabilisation des traitements de production et d'achèvement des travaux de documentation. Les travaux de contrôle visant à produire des indices de chiffre d'affaires France et exportation, dont UE devraient déboucher à l'horizon de 2003. Cette année sera également celle du changement de base, coordonné avec le changement de base de l'indice de la production industrielle.

Le projet informatique de traitement de l'enquête rénovée sur les stocks et les résultats trimestriels des entreprises (enquête PCA – produits, charges et actifs) a été mis en production en 2001. 2002 sera consacrée aux travaux statistiques nécessaires avant publication des nouveaux indices

trimestriels d'EBE, de valeur ajoutée et de résultat courant. La réflexion sur l'utilisation de ces données pour le traitement des exercices décalés se poursuivra.

Enfin c'est en 2002 que s'achève l'aménagement du dispositif des enquêtes de branches (mensualisation, ajout de questions) pour permettre le calcul d'indices d'entrées de commandes en valeur. Ces nouveaux indices seront publiés, dans une première version, conformément à la réglementation européenne à la fin de l'année. Les travaux liés au passage à la base 2000 de l'indice seront immédiatement entamés.

1.3. Comptes et études sur l'industrie

Un outil rénové de système intermédiaire d'entreprises (SIE) est intégré à l'élaboration des comptes de l'industrie et des industries agro-alimentaires dans la nouvelle base. Les conséquences de cette intégration seront progressivement tirées, tant dans le domaine de la qualité des travaux de synthèse (arbitrages généraux sur la valeur ajoutée de branche et de secteur, cohérence au plan temporel, cohérence avec le cadre central des comptes nationaux) que dans celui du développement de la statistique sectorielle propre à ces branches. En 2003, sera élaboré le SIE relatif à l'année 2001.

Les travaux systématiques d'une part de confrontation des sources avec les comptes définitifs, d'autre part de confrontation des versions successives des comptes, engagés en 2001 seront poursuivis et approfondis. L'objectif est d'améliorer la fabrication des comptes provisoire et semi-définitif en maîtrisant au mieux les spécificités des sources disponibles.

On continuera aussi d'explorer l'utilisation des données de la statistique d'entreprise (EAE industrie et données de provisoire de SUSE) dans l'élaboration du compte semi-définitif.

La division des comptes et études de l'industrie contribuera à la rédaction du rapport annuel présenté à la Commission permanente de concertation sur l'industrie en juin 2003. Elle sera associée aux études spécifiques connexes, études dont le programme sera arrêté à l'automne 2002.

Au plan de l'offre d'études, le programme de travail de la division sera défini en conséquence ; seront constitués, sur une base annuelle, des documents généraux de synthèse en liaison avec les thèmes d'études spécifiques retenus par la commission.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1 Statistiques infra annuelles

La collecte des taxes non déductibles, mise en œuvre depuis 2001 en application du règlement des statistiques conjoncturelles, sera intégrée au moment du calcul des indices de prix à la production à l'occasion du prochain changement de base (base 2000) qui sera initié en 2003.

A l'occasion de ce changement de base, les indices de valeur unitaires seront utilisés pour les branches non encore couvertes dans le cadre du suivi des prix de la production exportée, pour calculer un indice d'ensemble des prix de la production française exportée ainsi qu'un indice d'ensemble des prix de la production totale de la France par agrégation de l'indice d'ensemble des prix de la production française vendue en France et de l'indice d'ensemble des prix de la production française commercialisée en France.

La collecte et la diffusion des indices de prix à la production seront également adaptées à l'évolution de la nomenclature de référence en 2002/2003, et notamment la distinction de la production, du transport et de la distribution de l'électricité, le regroupement des produits de la sidérurgie compte tenu de la fin du traité CECA, et le traitement de l'industrie de la machine-outil.

Le dispositif de collecte par Internet de l'enquête « Observation des prix de vente de l'Industrie et des Services aux entreprises », opérationnel pour les entreprises dès le début de 2003, sera complété pour permettre des gains de productivité dans le calcul des indices au niveau de l'INSEE.

Pour la division des Indicateurs conjoncturels d'activité, l'accent sera mis sur l'approfondissement méthodologique ainsi que sur la cohérence des indicateurs mis à disposition. Avec la mise en production du projet informatique de gestion des indices d'entrées de commandes, se sera achevé en 2002 un cycle de rénovation complète et d'extension des outils dont disposait la division.

L'effort portera en premier lieu sur la mise en place de la base 2000 pour l'IPI, l'indice d'entrées de commandes et les indices de chiffre d'affaires. Les changements de base seront coordonnés et interviendront pour le même mois de publication.

En ce qui concerne l'IPI, la réduction des délais restera une priorité, ceux-ci devant à terme, compte tenu des orientations prises au niveau communautaire se situer en deçà des 38 jours qui sont actuellement projetés conformément aux orientations arrêtées à la suite du rapport d'inspection générale remis au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Outre l'amélioration du dispositif d'enquêtes (mensualisation des dernières enquêtes trimestrielles, meilleure collecte dans certains secteurs, notamment celui de l'armement), une réflexion sur l'adéquation entre calendrier et détail de publication sera nécessaire.

La mise en production de l'indice d'entrées de commandes, assurée par la même équipe de gestionnaires, tant dans les services statistiques ministériels ou au sein des organismes professionnels agréés qu'à l'INSEE nécessitera de substantiels gains de productivité. Ceux-ci seront d'autant favorisés que les modalités de transmission de données seront améliorées et les critères de qualité des données suivis régulièrement.

Les indices de chiffre d'affaires à l'exportation et en France nécessiteront des travaux d'expertise et de confrontation avec les sources structurelles, de même que les futurs indicateurs de soldes comptables.

Lorsque les ressources occupées sur les nouveaux indices relatifs aux soldes comptables (VA, EBE, résultat) en seront dégagées, les travaux sur la mise en place d'indices trimestriels d'investissement en valeur, à partir de l'enquête PCA et éventuellement d'autres sources, pourront débiter.

2.2 Comptes et études

Les conséquences de l'intégration de l'outil rénové de système intermédiaire d'entreprises (SIE) dans l'élaboration des comptes de l'industrie et des industries agroalimentaires seront progressivement tirées, tant dans le domaine de la qualité des travaux de synthèse (arbitrages généraux sur la valeur ajoutée de branche et de secteur, cohérence au plan temporel, cohérence avec le cadre central des comptes nationaux) que dans celui du développement de la statistique sectorielle propre à ces branches. En 2002, sera élaboré le SIE relatif à 2000.

Des travaux systématiques d'une part de confrontation des sources avec les comptes définitifs, d'autre part de confrontation des versions successives des comptes, engagés en 2001 seront poursuivis et approfondis. L'objectif est d'améliorer la fabrication des comptes provisoire et semi-définitif en maîtrisant au mieux les spécificités des sources disponibles.

On continuera aussi d'explorer l'utilisation des données de la statistique d'entreprise (EAE industrie et données de provisoire de SUSE) dans l'élaboration du compte semi-définitif.

Dans le programme d'études que développera la division CEI sera notamment prise en compte la contribution qu'elle pourra apporter à la rédaction du rapport annuel présenté à la Commission permanente de concertation sur l'industrie en juin 2002.

3. Opérations répétitives

- Publication mensuelle des indices de prix de vente industriels.
- Publication mensuelle de l'indice de la production industrielle,
- Publication mensuelle de l'indice de chiffre d'affaire dans l'industrie,
- Publication trimestrielle de l'indice de stocks en valeur
- Publication mensuelle (en 2003) des indices d'entrées de commandes en provenance de France ou des marchés extérieurs
- Comptes nationaux (industrie et IAA)

Les résultats de la campagne courante 1999-2001 ont été publiés en mai 2002.

A partir de juin 2002 on engagera les travaux de la campagne courante 2000-2002, en commençant par le SIE 2000 qui se poursuivront jusqu'en mars 2003. Les travaux de la campagne courante 2001-2003 commenceront en juin 2003. Le calendrier détaillé de ces travaux ne dépend pas seulement du département. Certains mettent en jeu l'ensemble des unités responsables des données sectorielles, d'autres, en particulier relatives aux opérations de synthèse font intervenir la disponibilité de données d'autres unités. On s'efforcera, en ce qui concerne les phases où l'on dispose d'une maîtrise relative des travaux d'optimiser leur calendrier, en avançant le calendrier du compte définitif pour redonner du temps aux travaux portant sur le compte semi-définitif. Le processus de recueil des données de base auprès des unités qui les produisent continuera également de faire l'objet d'améliorations.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

La mise en service de la collecte par Internet répond à des demandes formulées par un certain nombre d'entreprises auprès des ingénieurs enquêteurs au cours des visites liées aux rebasements quinquennaux.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Le projet TVA pour le traitement des données fiscales infra-annuelles comporte un volet de mise à la disposition des services régionaux de l'INSEE d'une base de données à des fins d'études locales.

5.2. Aspects « environnement »

La mise en place de la nouvelle base des comptes conduit à une meilleure information sur le compte de l'eau (compte de produit).

5.3. Aspects européens

Le département assure la coordination dans le système statistique public de la mise en application du règlement du Conseil sur les statistiques conjoncturelles n° 1165/98 du 19 mai 1998. L'année 2003 marque la fin des dérogations accordées aux Etats membres, et parallèlement, devraient être arrêtées d'ici la fin de 2002 les principales évolutions souhaitées par le conseil ECOFIN, dans le cadre du programme d'améliorations des statistiques pour l'union économique et monétaire. Une nouvelle réduction drastique des délais de production de l'IPI, la mise en place d'indices de prix à l'import, le partage systématique des indices relatifs aux marchés extérieurs entre zone Euro et hors zone Euro, en constitueront sans doute les éléments les plus importants

6. Liste des publications

Publications permanentes :

Info-rapides sur l'IPI, les IPVI, les indices de chiffres d'affaires dans l'industrie, les stocks, les entrées de commandes (à partir de 2003)

Participation au Rapport de la commission permanente de concertation sur l'industrie (secrétariat : SESSI).

Diagnostics général ou sectoriels sur l'industrie, les IAA et l'énergie (Insee-Première).

Parus en 2001 :

Insee-méthodes sur la base 95 de l'IPI

INSEE Première n° 781 : L'industrie en 2000 : les industries traditionnelles ont encore du tonus

INSEE Première n° 786 : 2000, une deuxième année exceptionnelle pour la construction

INSEE Première n° 799 : Les industries agroalimentaires en 2000 - Hausse des prix des produits agroalimentaires

INSEE Première n°809 : Le prix de l'énergie en 2000 - Les entreprises plus touchées que les ménages

À paraître en 2002 :

INSEE Première N°829 : En France comme en Europe, net recul des prix de production industriels en 2001 (février 2002)

Une série d'Insee Premières à partir des comptes provisoires 2000 pour les différents secteurs de l'industrie et des IAA.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen-terme 1999-2003 en fin de document.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
. Département Système statistique d'entreprises

1. Exposé de synthèse

L'année 2003 sera marquée, pour le département, par la poursuite des travaux relatifs à la coordination du dispositif d'enquêtes auprès des entreprises, ainsi que par des travaux visant son amélioration, ou sa rénovation à terme :

- coordination du système statistique d'entreprises, avec le rôle de prestataire de services assuré par le département sur le traitement des EAE, les tirages d'échantillons, la collecte et la diffusion d'informations sur les restructurations au travers de l'outil Citrus, l'animation du réseau des enquêteurs-entreprises, la coordination des travaux menés sur les grands groupes ; la coordination sera également menée au travers de l'animation du système statistique d'entreprises, grâce à la diffusion régulière de la Lettre du SSE, à l'organisation du séminaire annuel de la DSE, des comités SSE et du comité directeur du SSE, qui assurent l'existence et le renouvellement d'une culture commune à l'ensemble du système statistique d'entreprises ;

- travaux visant l'amélioration ou la rénovation, à terme, du système statistique d'entreprises : réflexions sur la « mise en commun » d'outils de traitement d'enquêtes ; conseils méthodologiques aux responsables d'opérations sur différents domaines (tirages d'échantillons, traitement, calcul de variance, etc.), animation d'un « atelier méthodes » destiné à faire partager les différents travaux méthodologiques menés en statistique d'entreprises ; travaux sur l'utilisation conjointe de la source fiscale et d'enquêtes, en vue d'une « refonte » des EAE ; travaux menés sur une approche « personnalisée » des grandes unités ; également, le suivi de la mise en œuvre, à l'Insee et dans les SSM, de la démarche qualité démarrée en 2000 constituera un élément fédérateur.

Pour ce qui concerne les opérations de production répétitives gérées par le département, l'objectif général est d'en maintenir le calendrier quand il est satisfaisant (Bridge, Suse, Sie définitif), ou de l'améliorer, quand il est améliorable (Lifi). Des travaux méthodologiques seront par ailleurs conduits pour améliorer la comparaison temporelle des résultats structurels ainsi que les données disponibles pour le compte semi-définitif.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Autres travaux

L'enquête auprès des petites entreprises industrielles (EPEI) menée en 2002 sur l'exercice 2001 fournira de premiers résultats début 2003, sous forme d'un Insee-Première, et donnera lieu ensuite à des analyses plus approfondies.

Les travaux méthodologiques destinés à tester la possibilité d'une utilisation plus précoce de la source fiscale dans les enquêtes annuelles d'entreprise (la source fiscale étant, à terme, disponible à la fin de l'année n+1, il faut envisager d'alléger le dispositif de ces enquêtes) seront prolongés en 2003. Ceci nécessitera de réfléchir à l'utilisation de données « multi-sources » (comment traiter les cas de données incomplètes, les problèmes d'incohérence, etc.), et à une remise en question de la chaîne de traitement actuelle des enquêtes annuelles d'entreprise.

Les travaux de réflexion et de spécifications nécessaires à la mise au point d'un outil de tirage et de coordination d'échantillons rénové seront également prolongés en 2003, afin que celui-ci puisse être utilisé sur un ensemble d'enquêtes plus large qu'actuellement ; ces travaux doivent être conduits en tenant compte des nouveaux développements en cours concernant le système de répertoires.

Des réflexions seront également menées sur la « mise en commun » d'outils de traitement d'enquêtes auprès des entreprises : actuellement, un certain nombre d'opérations font appel, de manière non coordonnée, à des outils différents pour les traitements qui leur sont nécessaires. L'idée générale est de fournir, à terme, un « guide », à destination des responsables d'enquêtes, récapitulant l'enchaînement des opérations, et un ensemble d'outils informatiques associé.

Enfin, une démarche « collective » relative au traitement des plus grands groupes devrait être mise en place au sein du système statistique d'entreprises ; cette démarche conduira à la fourniture d'informations exploitables à des fins d'analyse économique.

3. Opérations répétitives

3.1. EAE-TC (enquêtes annuelles d'entreprise, partie « Tronc commun »)

En 2003 le département continuera à jouer son rôle de prestataire de services vis-à-vis de l'ensemble des services enquêteurs EAE. Il s'agit donc d'effectuer la maintenance de cette application, à la fois du point de vue statistique (méthodes), économique (variables du tronc commun), et informatique (programmes, logiciels, réseaux).

3.2. SUSE

La nouvelle publication conçue et développée en 2002 permettra une utilisation plus facile des statistiques produites. Le calendrier de fourniture par SUSE des fichiers définitifs (fin mai 2003 sur l'exercice 2001) ne devrait pas être substantiellement modifié par rapport à celui sur l'exercice 2000 : diffusion à partir de mi-juin. Ce calendrier est satisfaisant pour les deux grands utilisateurs institutionnels que sont le système intermédiaire d'entreprises (interface entre la statistique d'entreprises et la comptabilité nationale) et le règlement européen sur les statistiques structurelles.

Les échéances pourraient bénéficier des progrès de la DGI et des entreprises en matière de télé-déclaration. Toutefois, la refonte du système de saisie et de stockage de l'information de la DGI (entrepôt de données BIRDE), bien qu'annonçant des progrès à terme car permettant théoriquement une alimentation de l'INSEE en continu, selon le mois de dépôt des déclarations, devra être maîtrisée. Les attentes les plus fortes portent toujours sur la fourniture de statistiques provisoires sur les entreprises pour la réalisation du compte semi-définitif. Le calendrier actuel de disponibilité de ces statistiques (le 15 décembre de l'année n+1) est tendu et laisse peu de temps pour l'élaboration du compte.

3.3. Liaisons financières (LIFI) – groupes

La publication des statistiques issues de l'enquête sur les liaisons financières (LIFI) sera désormais annuelle. Elle sera intégrée au même support de publication que les statistiques issues de SUSE, permettant ainsi de rassembler des statistiques sur les entreprises et les groupes. Les travaux visant à mieux intégrer la réalité des groupes d'entreprises dans les statistiques structurelles seront poursuivis. Les efforts de réduction des délais de disponibilité de l'information seront poursuivis et les progrès réalisés en 2001 et 2002 confirmés. Les travaux en cours concernant l'intégration d'informations issues des déclarations auprès des greffes des tribunaux de commerce permettront de s'affranchir des seuils de LIFI, et de disposer de statistiques sur les groupes d'entreprises de toutes tailles. Cette base d'information deviendra le référentiel commun de l'INSEE, du SESSI et des autres services statistiques ministériels publiant des statistiques sur les groupes (SCEES-IAA, SES). Il restera à progresser vers la constitution d'un référentiel unique en matière de groupes pour rendre plus cohérentes ces statistiques avec celles produites par la direction de la balance des paiements de la Banque de France, par exemple en matière d'investissements directs étrangers. Il s'agit là de la mise en œuvre des recommandations du rapport du CNIS sur les investissements directs étrangers en France.

Les informations sur les groupes d'entreprises disponibles à la direction générale des impôts et susceptibles d'être mises à disposition de l'INSEE feront l'objet d'un suivi précis.

Le projet d'Eurostat d'élaboration d'un règlement sur les statistiques relatives aux entreprises filiales de groupes étrangers (dites statistiques FATS) retiendra toute l'attention du département.

3.4. BRIDGE

En 2003, cette application cessera et fera place à CLAP. Seul le suivi de la continuité historique des grands établissements fera l'objet de quelques travaux, avant la reprise de cette fonction par SIRENE 3. Une étude sur les méthodes de régionalisation des statistiques d'entreprises sera conduite.

3.5. SIE

Le département prendra en charge l'élaboration des estimations économiques nécessaires à l'établissement des comptes semi-définitifs du secteur institutionnel des entreprises non financières à compter du compte semi-définitif de l'exercice 2001. Les travaux méthodologiques relatifs à la mesure de l'impact de l'asynchronisme et si nécessaire au choix d'une méthode de correction prendront fin. De plus, il sera nécessaire d'étudier la qualité d'estimateurs plus rapides. Dans le cadre du passage à la base 2000 des comptes nationaux, le département contribuera activement aux travaux visant le maintien de la cohérence entre comptes de branches et comptes de secteurs sur longue période et étudiera notamment la possibilité de disposer d'informations sur les branches d'entreprises dans le système intermédiaire d'entreprises dès le compte semi-définitif.

3.6. Le serveur de restructurations CITRUS

Vis-à-vis des EAE, Citrus sera utilisé en 2003 en situation normale de production : pré-impression des questionnaires des EAE, mise au point d'enveloppes de restructuration (indispensables aux calculs d'évolution), fourniture d'informations « fraîches » sur les opérations de gestion et alimentation régulière du serveur à partir de toutes les sources existantes. L'enquête complémentaire Citrus continuera à une échelle réduite (une douzaine de restructurations), car cette enquête est très coûteuse en temps de travail.

Vis-à-vis de l'ensemble de ses utilisateurs, Citrus continuera à jouer son rôle de source de référence sur les restructurations. Le cercle des utilisateurs (qui sont aussi, souvent, producteurs d'informations) sera élargi.

3.7. Séminaire annuel

Le séminaire de la direction des statistiques d'entreprises, aujourd'hui annuel, fait désormais partie des opérations répétitives. À travers une série de présentations autour d'un thème fédérateur (entreprises et complexité, en 1995 ; réseaux d'entreprises, en 1996 ; normes comptables et statistiques d'entreprise, en 1997 ; intégration des biens et services, en 1998 ; restructurations, en 1999 ; e-commerce, en 2000 ; la création d'entreprises, en 2001 ; innovation et productivité des firmes, thème prévu pour fin 2002), il s'agit de rassembler les principaux acteurs du système statistique d'entreprises et de contribuer ainsi au renforcement de la coordination du SSE et à l'amélioration de son image vis-à-vis de l'extérieur.

3.8. Tirages d'échantillons

Le département continuera, en 2003, à assurer ses prestations de tirage, de contrôle et de suivi des échantillons, pour les EAE, les enquêtes thématiques auprès des entreprises et les enquêtes du ministère du travail.

3.9. Réseau d'enquêteurs

Le réseau d'enquêteurs auprès des entreprises (implanté dans dix directions régionales) a pour mission d'effectuer, dans la limite des moyens disponibles, un certain nombre de collectes d'information relatives à des enquêtes, en général en se déplaçant sur le terrain, mais aussi, dans certains cas, par contact téléphonique. Il permet de réaliser des tests de questionnaires, de réaliser des enquêtes qui ne pourraient fonctionner sans cette approche « de terrain » et d'effectuer des relances auprès des grandes entreprises non-répondantes.

3.10. Unités statistiques et grands groupes

Les grandes unités (grands groupes) posent des problèmes importants pour la production d'informations statistiques, en raison de leur structure souvent complexe, et nécessitent une approche personnalisée ; à cet effet, un travail d'expérimentation a été démarré en 2002 afin d'examiner quelle est la nature des informations à recueillir auprès de ces unités et quels seraient les moyens nécessaires afin de conduire une telle approche. Cette expérimentation devrait fournir de premiers résultats en 2003. Les réflexions à mener s'inscrivent en parallèle au développement d'Oreade, en particulier pour ce qui est de la spécification des liens entre unités à prévoir dans le futur système de répertoires

3.11. Communication au sein du système statistique d'entreprises

Plusieurs supports permettent des échanges au sein du système statistique d'entreprises, afin de favoriser l'existence d'une culture commune : la lettre du SSE, publication trimestrielle, et les comités SSE (comité directeur et comité plénier), atelier méthodes.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le rôle de coordination qu'assure le département a pour but, entre autres, de contribuer à l'allègement de la charge pesant sur les entreprises. Ceci se fait en particulier au sein du comité du label, où le département a en charge le rôle d'expert de la configuration entreprises : la coordination « négative » des échantillons et les questionnaires y sont deux points particulièrement étudiés. De même, la mise en place de démarches personnalisées auprès des très grandes entreprises et les travaux menés par le réseau d'enquêteurs ont pour but de faciliter la réponse de ces unités aux enquêtes.

Le département coordonne également les investissements réalisés par l'Insee dans le domaine de la dématérialisation de la réponse des entreprises aux questionnaires d'enquêtes réalisées par l'Institut.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Trois points sont à mentionner :

- la réalisation d'enquêtes régionales peut être facilitée par le travail de « mise en commun » d'outils (guide, outils informatiques) mentionné ci-dessus ;
- les travaux sur les unités statistiques et les grands groupes, coordonnés avec le projet CLAP, se poursuivront en 2003 sur la notion d'unité locale et la manière de l'utiliser ;
- des travaux sur les méthodes d'estimations localisées pourraient également être menés en 2003.

5.2 Aspects "environnement"

Non concerné

5.3 Aspects européens

Le département participe au groupe de travail d'Eurostat sur la qualité. Il participe également aux travaux menés sur les unités statistiques au sein d'un « follow-up group » qui fait suite à une « task force » tenue en 2001.

Les données issues de SUSE sont à la base de la réponse de la France au règlement européen sur les statistiques structurelles. Elles sont complétées, pour des variables spécifiques, par des données issues des enquêtes menées par les SSM ou par des statistiques sur l'emploi tirées des DADS. Les données économiques sont complétées par des indicateurs de qualité, en particulier sur la variance introduite par les estimations des données des entreprises dont la déclaration n'a pas été transmise à l'INSEE.

6. Liste des publications

6.1. Publications parues en 2001

Lettre du SSE : 4 numéros

NUMERO	DATE	PLEINS FEUX SUR...	ANALYSE	RENCONTRE	TERMINOLOGIE
LSSE 44	1 ^{er} trim.	Un recensement sur terres agricoles B. Nozières, A. Van Ooteghem	Tour de chauffe pour la démarche de traitement des grands groupes : le cas Peugeot L. Dervieux		Réseau d'enseigne J. Pacaud
LSSE 45	2 ^{ème} trim.	Créer son entreprise quand on est jeune diplômé du supérieur Ph. Debard, M.F. Parent	Spécial commerce électronique Séminaire 2000 de la DSE : B2B, B2C, le point sur le commerce en ligne M. Broin L'Insee enquête les précurseurs du e-commerce de détail en France S. Merceron	Le colloque 2001 de l'Association de comptabilité nationale	Commerce électronique M. Aufrant
LSSE 46	3 ^{ème} trim.	Annuaire des CFE, un site Internet pour les créateurs d'entreprises Th. Capitaine	Spécial prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises Indicespro.insee.fr E. Le Rey Le suivi des prix des services aux entreprises s'élargit à de nouvelles branches B. Buisson Les prix de vente industriels au-delà de l'hexagone Le traitement de l'effet qualité des prix de vente industriels I. Remond-Tiedrez		Imputation N. Caron
LSSE 47	4 ^{ème} trim.	FICUS : quand unifié rime avec simplifié A. Skalitz	Normes comptables : nouvelles en demi-teinte pour les statisticiens A. Benedetti		Précision N. Caron

Courrier des statistiques n° 95-96 (décembre 2000, paru en 2001)

« Se transformer pour avancer, compte-rendu du séminaire DSE 1999 » (M. Broin)

« Dans les coulisses du séminaire DSE » (M. Broin)

« Citrus, système d'information sur les restructurations d'entreprises » (M. Beauvois)

Insee-Résultats

n° 196-197-198 Images économiques des entreprises au 1/1/2000

n° 204 Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat au 31/12/2000

Insee-Méthodes

n° 97 « E-commerce : quels faits ? quels effets ? », actes du 6^{ème} séminaire de la DSE

Table ronde sur les répertoires 2001

Un papier de Philippe Brion sur l'utilisation des données administratives dans les statistiques structurelles d'entreprises en France

6.2. Publications à paraître en 2002

La lettre du SSE : 4 numéros

Insee-Résultats

Images économiques des entreprises au 1/1/2001 (publication rénovée à paraître en 2002)

Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat au 31/12/2001

Insee-Méthodes

Actes du séminaire DSE 2001 sur la création d'entreprise

Documents de travail

Déjà parus :

- E2002/02 Les débuts de l'Internet pour les petites entreprises industrielles : se connecter ou pas ?, J.Ph. Lesne et J. Mairesse, étude réalisée à partir des Epei 93 et 97.
- E2002/03 Estimation de précision des estimateurs de l'EAE-commerce, N. Caron et B. Fuentes
- E2002/04 Les entreprises françaises des groupes vues à travers les enquêtes « liaisons financières » de 1980 à 1999, N. Chabanas
- E2002/05 Application des méthodes de calage à l'enquête EAE-commerce, N. Caron
- E2002/06 L'internationalisation des groupes non financiers du CAC40, L. Dervieux
- E2002/12 Asynchronisme : Etude descriptive. Présentation de deux méthodes de redressement, S.Sencey

A paraître

- Evaluation des actions non cotées par les transactions détectées dans LIFI, C.Picart
- Insee-Première
Les premiers résultats de l'Epei 2002/2001 donneront lieu à un Insee-première début 2003.

7. Suivi des orientations à moyen terme 1999-2003

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE INSEE

- Direction des études et synthèses économiques
. Département de la conjoncture
Division des Enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du CNIS a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ». L'extension pourrait porter en priorité sur les secteurs des assurances et des transports, sauf difficulté particulière ou demande explicite de la Commission en faveur d'une extension prioritaire à un autre secteur.

En ce qui concerne l'enquête de conjoncture dans le commerce de détail, la division a mené une étude de faisabilité sur une extension aux secteurs de la pharmacie et du commerce et de la réparation automobile. Le principe de cette extension a été approuvé par la formation « Commerce, Services » lors de la réunion du 9 mai 2000 - Cf. note n°436/D130 du 16 juin 2000. Les conclusions de l'étude de faisabilité conduisent la division à lancer l'extension au début 2003. Par ailleurs, une question relative aux perspectives personnelles d'activité sera ajoutée à l'enquête Commerce de détail également en janvier 2003, dans un souci d'harmonisation tant avec les autres enquêtes de conjoncture françaises qu'avec les enquêtes Commerce de détail de nos homologues européens.

Pour ce qui est de l'enquête Activité dans l'industrie, la division mensuralisera la question relative aux tendances passées et prévue des effectifs en janvier 2003, suite à une demande de la Commission européenne notifiée en janvier 2002.

La division propose également une rationalisation du dispositif d'enquêtes de conjoncture traitant des questions d'investissement et de facteurs de production. Ce dispositif était constitué jusqu'ici de deux enquêtes : l'enquête quadrimestrielle sur les investissements dans l'industrie et l'enquête semestrielle sur les facteurs de production. L'enquête Facteurs de production a été tout d'abord allégée, puis supprimée au début de l'année 2002. Suite à cette suppression, une évolution des questionnaires de l'enquête Investissement est proposée à compter de janvier 2003, de même que le passage de cette enquête en périodicité trimestrielle.

En parallèle, le projet de collecte des enquêtes et de retour d'information par Internet, qui est mené en collaboration avec des personnes de la DSE, progresse rapidement. Dans une première étape, il va être offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur, à compter du premier trimestre de 2003. Dans le même temps, les entreprises répondantes à cette enquête (que ce soit par internet ou par courrier postal) se verront offrir un retour d'informations en ligne, plus riche que par le passé. Au vu des résultats obtenus, la division préparera l'ouverture du mode de collecte par internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) à l'horizon de 2004 pour la première vague de généralisation. Là encore, des services plus performants en termes de retours d'informations seront mis à disposition des entreprises sur le site.

Enfin, la division reconduit sa démarche d'amélioration de la qualité statistique des enquêtes de conjoncture en poursuivant son effort de suivi en continu des entreprises enquêtées.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2003.

2.2 Autres travaux nouveaux ou rénovés pour 2003

Une première extension de l'enquête Services devrait être initiée au plus tôt au second semestre de 2003, vraisemblablement aux assurances ou aux transports terrestres. En termes de calendrier, trois éléments concourent en effet à n'envisager désormais la première extension sectorielle de l'enquête Services qu'à cet horizon. Les conséquences de la mensualisation et du toilettage de l'enquête Services (effectués en 2000 et 2001) sur la charge de travail du responsable Services n'ont été totalement absorbées qu'à la mi 2002 (report de certaines tâches régulières et tests à effectuer des nouvelles spécifications de l'enquête trimestrielle liées au toilettage). En outre, les responsables d'enquêtes ont dû procéder à de nombreux tests informatiques dans le courant du premier semestre de 2002 et au-delà (à l'occasion notamment du transfert de l'application conjoncture sur le site d'Orléans et des tests lors des passages à SAS8, ORACLE8). Enfin, le responsable Services a changé en septembre 2002. La nouvelle responsable doit se former à ses nouvelles responsabilités avant d'entreprendre toute extension.

En parallèle, la division a mené une étude de faisabilité concernant l'extension de l'enquête Commerce de détail au secteur de la pharmacie ainsi qu'à celui du commerce et de la réparation automobile. En effet, la pharmacie, qui représente 8 % du chiffre d'affaires hors taxes du commerce de détail, ne figurait pas jusqu'à présent dans le champ de l'enquête. En outre, il paraîtrait souhaitable que les enquêtes de conjoncture couvrent l'ensemble des dépenses liées à l'automobile, qui représentent une part notable de la consommation industrielle des ménages. L'étude de faisabilité conclut à une extension possible, mais (d'après certaines réactions d'entreprises ayant participé aux tests) peut être un peu délicate dans le secteur du commerce et de la réparation automobile. L'extension va être initiée en janvier 2003. Après quelques mois de recul, la division décidera du caractère permanent ou non de cette extension, au vu des résultats obtenus et des éventuelles difficultés rencontrées par les entrepreneurs lors du remplissage des questionnaires.

Toujours en ce qui concerne l'enquête « Commerce de détail », une question mensuelle relative aux perspectives personnelles d'activité va être ajoutée au questionnaire, également en janvier 2003, dans un souci d'harmonisation tant avec les autres enquêtes de conjoncture françaises qu'avec les enquêtes Commerce de détail de nos homologues européens.

Pour ce qui est de l'enquête Activité dans l'industrie, la division mensualisera les questions relatives aux tendances passées et prévue des effectifs en janvier 2003, suite à une demande de la Commission européenne notifiée en janvier 2002.

La division a également prévu une rationalisation du dispositif d'enquêtes de conjoncture traitant des questions d'investissement et de facteurs de production. Ce dispositif était constitué jusqu'ici de deux enquêtes : l'enquête quadrimestrielle sur les investissements dans l'industrie et l'enquête semestrielle sur les facteurs de production. L'enquête Facteurs de production a tout d'abord été allégée, puis supprimée au début de l'année 2002, notamment en raison de taux de réponse jugés insuffisants. En 2003, l'enquête Investissement sera amenée à évoluer pour répondre à trois objectifs :

- faciliter les prévisions à court terme de l'investissement sur la base des résultats de cette enquête, notamment dans le cadre des préparations des *Notes* et *Points de Conjoncture* (passage en périodicité trimestrielle, avec ajout d'une enquête en juillet) ;
- pallier la suppression de l'enquête sur les facteurs de production dans l'industrie pour les aspects jugés les plus importants de cette enquête, abandonnée au début 2002 ;
- ajouter un petit nombre de questions nouvelles rendues nécessaires par l'évolution économique des secteurs industriels.

Les questionnaires de janvier, avril et octobre seront relativement peu touchés par cette rationalisation, si ce n'est dans le sens d'un allègement. La majorité des nouvelles questions seront posées lors de l'enquête de juillet. Il est prévu que cette évolution de l'enquête Investissement soit soumise à la formation Industrie du CNIS de mai 2003.

Enfin, depuis maintenant plus d'un an, la division prépare la mise en place d'un mode de collecte des enquêtes de conjoncture et d'un retour d'informations aux entreprises par Internet, en collaboration avec des personnes de la DSE¹. Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'INSEE, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique tant française qu'étrangère, d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Cette démarche répond aux objectifs de moyen terme de

¹ NB : les projets Conjoncture Interne, PVIS et Portail ont été fusionnés en un seul projet, ce qui a permis de bénéficier de nombreuses synergies, et de mettre en place une logique largement commune pour les trois sites.

modernisation des outils de l'INSEE. Dans une première étape, il sera offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur, à partir du premier trimestre de 2003. Le choix de débiter par l'enquête Commerce de Gros répond au souci d'expérimenter le passage à la collecte par Internet sur une enquête simple et de fréquence élevée². Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle le mode de collecte par voie postale³. L'ouverture du mode de collecte par internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) sera préparée avec un objectif de lancement en 2004(enquêtes dans l'industrie) et au-delà (autres enquêtes). Chaque ouverture de collecte par internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises sur le site. .

3. Opérations répétitives

En 2003, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	obligatoire	Communautaire
Mensuelle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises	non	oui
Trimestrielle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises	non	oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	non	non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	non	oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie	4000 entreprises	non	non
Mensuelle dans le bâtiment (cogérée avec la FNB)	3000 entreprises	non	oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP)	2000 entreprises	non	oui
Trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises	non	non
Trimestrielle dans la construction immobilière.	1000 entreprises	non	non
Mensuelle dans le commerce de détail	4000 entreprises, 5000 avec l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile.	non	oui
Bimestrielle dans le commerce de gros	4000 entreprises	non	non
Mensuelle dans les services.	4500 entreprises avant extension, 5500 après extension aux transports et aux assurances	non	oui

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'elle a supprimé l'enquête Facteurs de production en 2002 et conçu corrélativement l'évolution de l'enquête investissement de manière à ce que la charge des entreprises ne soit pas significativement alourdie par rapport à l'ancien dispositif formé des deux enquêtes.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un nouveau mode de collecte via internet répondra à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises. A cet égard, le projet prévoit de faire bénéficier les entrepreneurs qui choisiront le mode de réponse par Internet de services spécifiques (aide en ligne lors du remplissage du questionnaire, retours d'informations plus riches...).

² Nous suivons ainsi une recommandation du SESSI, citée dans le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 3/10/2000 (note n°203/A040 du 6/10/2000) : «L'expérimentation [de la mise à disposition des enquêtés d'outils de déclaration électronique de données] sur des enquêtes simples et de fréquence élevée semble la meilleure voie à suivre».

³ Une analyse du SESSI en novembre 2000 fait état d'un taux de réponse par Internet de l'ordre d'environ 15% (depuis, ce taux a doublé). D'où la nécessité de prévoir un système de collecte mixte Internet - questionnaires papiers.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'INSEE.

5.2. Aspects environnement

Sans objet

5.3. Aspects européens

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté Européenne. Les données de ces enquêtes sont transmises à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières).

6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site Internet de l'INSEE. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre systématiquement publiés dans des supports de la Commission européenne et consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires* et la diffusion de séries trimestrielles (ou trimestrialisées) dans les volumes des *Séries Longues*. Les séries des enquêtes de conjoncture de la division sont quant à elles disponibles de manière exhaustive dans la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes (enquêtes Commerce de détail et Commerce de gros tout d'abord, puis Bâtiment et Activité dans l'industrie dans un second temps, suivis d'autres enquêtes) sont en préparation dans cette collection. Les premiers de ces volumes devraient être publiés à partir de la fin 2002.

7. Suivi des travaux prévus dans le cadre du programme à moyen terme

Le déroulement des travaux prévus dans le programme à moyen terme est conforme à ce qui était indiqué au CNIS. La constitution des séries en nomenclature NES est achevée depuis 1999. Nos outils de prévision ont été ensuite réestimés dans cette nomenclature et en base 95.

(cf. *Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003*).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Ministère délégué à l'industrie

- Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes
- . Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)
- Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques

1. Exposé de synthèse

Le programme statistique du Service des études et des statistiques industrielles pour 2003 s'inscrit dans le droit fil des orientations définies dans son programme à moyen terme :

- mieux répondre aux besoins des utilisateurs,
- améliorer la qualité des enquêtes et leur cohérence,
- maîtriser la charge statistique pesant sur les entreprises.

Les années 2000, 2001 et 2002 ont été fortement marquées par les investissements réalisés dans les enquêtes de branche mensuelles ; ces investissements (extensions de champ d'enquêtes mensuelles, raccourcissement des délais, reprises d'enquêtes déléguées, etc.) ont été nécessaires pour que la France remplisse ses obligations nées de l'adoption du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles en mai 1998 ; notamment en termes de délais pour l'Indice de la Production Industrielle (45 jours) ou de calcul d'indices d'entrées de commandes. Pour l'essentiel, fin 2002, la France se sera mise en conformité avec ses obligations, notamment en appliquant les recommandations de l'audit sur l'IPI, consécutif aux débats tenus, en 2000, dans le cadre de la formation « Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Energie » du CNIS.

L'année 2003 sera plus spécifiquement marquée par les premières conclusions ou **l'approfondissement de travaux méthodologiques assez nombreux** devant permettre l'amélioration progressive de la qualité des enquêtes de base ou la diminution de la charge de réponse des entreprises. On peut citer en particulier des travaux sur :

- les unités statistiques,
- les groupes,
- les sources administratives (données fiscales, DADS),
- la cohérence EAE/enquêtes de branches,
- les traitements EAE,
- le réexamen du champ des différentes enquêtes industrielles.

S'agissant des enquêtes mensuelles de branche, l'année 2003 verra le quasi-achèvement des travaux engagés en 2000, 2001 et 2002 :

- en partenariat avec les organisations professionnelles agréées, généralisation du questionnement sur les commandes et montée en régime de la politique de qualité (visant notamment à réduire les délais) concrétisée par l'application dès 2002 de la charte qualité relative aux enquêtes de branche, toutes périodicités confondues ; en 2003 sera en particulier présentée au CNIS la synthèse des questionnaires envoyés aux OPA ou au Sessi (pour les enquêtes directes), associés à la charte, ce qui devrait permettre de porter un premier jugement sur la qualité de ces enquêtes ;
- modernisation et développement des retours d'information aux entreprises en liaison avec la collecte par Internet des enquêtes.

En 2003, **au moins une enquête thématique sera lancée**, portant sur les relations entre entreprises", en partenariat avec de nombreux services enquêteurs et dans un cadre européen (Eurostat) ; une autre enquête thématique pourrait être lancée en fonction des ressources disponibles, par exemple sur le thème de la gestion des connaissances (knowledge management).. A défaut, une enquête sera préparée pour 2004.

L'enquête sur les consommations d'énergie, allégée fortement en 2001, aura fait en 2002 l'objet d'une étude méthodologique complémentaire visant à disposer de plus d'informations annuellement, à charge de réponse constante pour les entreprises ; la rénovation de cette enquête pourrait s'achever en 2003 avec le remaniement du questionnaire, au cas où une nouvelle déclaration administrative serait mise en place pour accompagner une modification de la fiscalité en ce domaine.

La révision des nomenclatures d'activité en 2007, après le toilettage de janvier 2003, nécessitera sans doute la réalisation courant 2003 d'enquêtes nomenclatures.

L'année 2003 sera également consacrée à **l'élargissement des informations disponibles sur support électronique**, notamment sur l'Internet et les Intranets du Ministère. Le SESSI participera aux travaux de constitution d'un « portail statistique national » que devrait entamer l'Insee.

Enfin **la mise en production des premières réalisations des projets majeurs** que sont FUL4 et EB4 (lancement des enquêtes industrielles d'une part, gestion et traitement des enquêtes de branche d'autre part) aura lieu courant ou fin 2003.

Au total, les retards pris ces dernières années dans l'accomplissement du programme à moyen terme, consécutifs notamment aux lourds investissements dans les enquêtes de branche, devraient se trouver pour l'essentiel résorbés fin 2003. Le bilan détaillé d'avancement du programme à moyen terme est fait dans le point 7.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Suite à l'adoption du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles en mai 1998, des questions sur les commandes ont été introduites dans les enquêtes de production réalisées par le SESSI dès 2000. Dès fin 2002, des séries 2001 sur les indices mensuels d'entrées de commandes devraient être disponibles ; l'année 2003 sera donc la première année de consolidation en ce domaine. L'extension aux enquêtes de production réalisées par les Organisations professionnelles agréées (OPA) réalisée pour l'essentiel en 2001 et 2002 devrait être achevée en 2003 avec la prise en compte des secteurs 17.4B⁴, 17.4C⁵ (tous deux non couverts pour l'indice IPI), 21.1A⁶ et 35.5Z⁷.

Par ailleurs, le délai de 45 jours maximum pour la transmission à Eurostat de l'Indice de la production industrielle (maintenant respecté par la France), risque d'être encore raccourci, suite aux demandes en ce domaine, notamment de la part de la BCE ; de lourds travaux méthodologiques, pouvant conduire à de sensibles modifications quant au mode d'élaboration de l'IPI, et donc de la collecte des informations primaires, pourraient alors devoir être entrepris.

Pour l'essentiel, les principales conclusions de l'audit IPI-2000, conduit par les inspections générales de l'INSEE et de l'industrie et du commerce, ont été mises en œuvre au cours des années 2001 et 2002 :

- nécessité de mettre en place des enquêtes mensuelles dans les activités seulement couvertes par des enquêtes trimestrielles jusqu'alors ;
- renforcement du partenariat entre les services enquêteurs (SESSI et SCEES) et les Organisations professionnelles agréées (OPA) en s'appuyant sur l'application de la charte qualité relative aux enquêtes de branche ;
- rapprochement des services enquêteurs avec l'unité de l'INSEE responsable de l'Indice de la production industrielle pour une optimisation de son élaboration.

S'agissant de la complétion du champ des enquêtes mensuelles de branche, celle-ci est pratiquement achevée dans le cadre d'enquêtes directes et se poursuit dans le cadre des enquêtes déléguées (SIEPAC et CNC notamment) ; l'année 2003 pourrait voir l'achèvement de cette complétion, notamment dans le secteur du textile (petits articles textiles de literie (174B), autres articles confectionnés en textile (174C) ; par ailleurs l'enquête annuelle de branche de la FIEEC a été reprise par le SESSI en 2002 (très lourde charge), ainsi que les trimestrielles de branche du tissage de la soie et des autres textiles (172G et 172J) (dans ce secteur le règlement européen Prodcom fait obligation d'un suivi trimestriel). Cette orientation de reprise d'enquêtes et d'extension de champ couvert par le SESSI pourrait se prolonger en 2003, si certaines OPA se trouvaient face à des difficultés insurmontables de réalisation ou de garantie d'un seuil de qualité minimal. Ce sera le cas dès 2002-2003 pour les secteurs de la chaudronnerie tuyauterie et des appareils d'électronique médicale. Toutefois, le SESSI ne pourrait faire face à ces charges supplémentaires, sans l'arrivée de personnels compensant au minimum les départs.

⁴ 17.4B : fabrication de petits articles textiles de literie

⁵ 17.4C : fabrication d'autres articles confectionnés en textile

⁶ 21.1A : fabrication de pâte à papier

⁷ 35.5Z : fabrication de matériels de transport n.c.a.

En 2003 devrait avoir été mis en place (courant 2002) un nouveau dispositif de suivi mensuel des productions, via des enquêtes directes, dans les domaines de la construction aéronautique, et éventuellement de l'armement et de la construction navale militaire ; ces enquêtes permettraient de remplacer les indicateurs difficilement collectés aujourd'hui par l'INSEE (unité IPI).

S'agissant du renforcement du partenariat SESSI-SCEES/OPA, la charte qualité a été signée, en l'état, par tous les syndicats concernés, en dehors de l'ensemble Mécastat. S'agissant de ce dernier et à sa demande, un avenant spécifique à la charte a été rédigé visant à souligner l'étroit partenariat mis en place entre le SESSI et Mécastat depuis plusieurs années. Au 15/10/2002 (date de rédaction de ce document), étaient encore attendues de Mécastat cinq signatures, sur vingt-cinq. Une première synthèse qualité fondée sur les données transmises par les syndicats dans le cadre de cette charte sera présentée à la formation industrie du CNIS 2003.

S'agissant du rapprochement entre l'Insee et les services enquêteurs, un comité de suivi des recommandations de l'audit IPI mené en 2000 a été mis en place dès 2001, permettant de faire un point régulier de l'amélioration du respect des délais. Parallèlement, une convention relative au calcul de l'IPI a été signée entre le SESSI et l'INSEE (nature des informations à transmettre, délais, etc.).

Concernant les obligations nées du règlement européen Prodcom (suivi détaillé des productions), l'année 2003 verra la poursuite des efforts afin de respecter strictement les délais de transmission des données à Eurostat ; dès 2002 ces délais seront de fin juin pour les suivis annuels et trimestriels via des enquêtes réalisées par le SESSI ou sous tutelle renouvelée (Mécastat, équipementiers automobiles et textile), et de fin septembre via les enquêtes sous tutelle non renouvelées.

Par ailleurs, le questionnement dans l'EAB plasturgie (25.2) sera affiné pour permettre le suivi spécifique de la production de matériaux composites dans cette branche, suite à une demande de la DIGITIP et des professionnels. Cette modification s'appuiera sur les résultats d'une enquête légère menée en 2002 (enquête de branche complémentaire) pour repérer les entreprises concernées, caractériser les principaux marchés utilisateurs et quantifier les volumes en jeu.

Concernant la transposition en droit français d'une éventuelle directive sur l'énergie, l'avenir apparaît toujours incertain ; toutefois une modification de la fiscalité en ce domaine pourrait entraîner une adaptation du questionnaire EACEI, visant le cas échéant à substituer une information administrative à une collecte statistique. En tout état de cause, le dispositif d'allègement de l'enquête mis en place en 2002 sera modifié en 2003. Le nouveau dispositif permettra, à charge de réponse égale pour les entreprises, calculée sur un cycle de 4 ans, de disposer annuellement d'une information plus riche (à la demande notamment de l'Observatoire de l'Energie). En outre, un réexamen de son champ aura été opéré en 2002 (ou début 2003) visant notamment à s'assurer que tous les établissements industriels sont bien interrogés, quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise (un examen analogue sera fait pour l'enquête Antipol, cf. ci-dessous).

L'Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) sera allégée en 2003 par rapport à 2002, le volet couvrant les dépenses courantes pour protéger l'environnement ne devant être reconduit qu'en 2005 ou 2006 (selon les obligations européennes).

Début 2003, les résultats de l'enquête Innovation (CIS3) réalisée dans un cadre européen seront disponibles. Outre l'industrie, ils concerneront la plupart des secteurs économiques, le SCEES, l'INSEE et le ministère de la recherche (secteurs des banques, assurances et de la R&D) ayant réalisé une enquête équivalente en parallèle.

Avant juin 2003, seront disponibles les résultats de l'enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Enfin, un ouvrage d'analyse s'appuyant sur les résultats de l'enquête sur les échanges internationaux intra groupes (2000) sera préparé en 2003 ; un groupe d'utilisateurs aura été réuni pour ce faire, en 2002.

Une enquête thématique sera lancée en 2003 sur les relations entre entreprises. Un nouvel avis d'opportunité a été demandé en 2002 conjointement par le SESSI et le SCEES, d'une part parce que ses objectifs ont quelque peu évolué par rapport aux premières réflexions (2001), d'autre part parce que son champ s'est considérablement élargi ; il couvrira en effet outre l'industrie manufacturière, les industries agroalimentaires, les services, le commerce, la construction et la recherche ; parallèlement l'INSEE a introduit dans le questionnaire de l'EPEI2002 quelques questions permettant de rendre compte des petites entreprises industrielles sur ce sujet. Cette enquête ira au-delà de l'enquête

réalisée en 1995 par le SESSI et le SCEES et dont l'objet était principalement une exploration des relations de sous-traitance (au sens large) telles que perçues par les preneurs d'ordre. L'enquête 2003 s'attachera à tous les types de relations non financières, dans tous les domaines, en aval ou en amont de l'activité de l'entreprise. Il s'agira d'une enquête essentiellement qualitative dont l'objet principal sera la nature des relations, leur caractérisation comme celle du partenaire. Les premiers résultats sont attendus pour le 3^{ème} trimestre 2003. Cette enquête se fera dans un cadre européen, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la Suède et le Danemark devant conduire une opération voisine au cours de l'année 2003 (d'autres Etats membres devraient s'y associer également).

Des réflexions accompagnées de tests auront été menées courant 2002, concernant le "knowledge management" ("gestion des connaissances"), qui pourraient déboucher sur une enquête thématique en 2003 ou 2004.

La déréglementation de l'énergie devrait également avoir un impact sur les enquêtes de production sur l'électricité et le gaz, à étudier en collaboration avec l'Observatoire de l'énergie.

La fin du traité CECA (mi-2002) s'est traduite dans un premier temps (période juillet décembre 2002) par un maintien des enquêtes de production des produits concernés ; les enquêtes lancées en 2003 prendront en compte le nouveau règlement européen devant assurer la continuité des statistiques après l'expiration du traité CECA ; pour l'essentiel il s'agira d'un allègement très sensible.

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2002 l'ensemble des applications a dû être aménagé pour la prise en compte de l'euro ; le basculement à l'euro aura en fait entraîné une charge de travail plus lourde que prévu, un nombre significatif d'entreprises ayant répondu aux enquêtes, au cours de l'année 2002, dans les deux devises simultanément. De plus toutes les entreprises n'ayant pas indiqué clairement la devise utilisée, des contrôles supplémentaires ont dû être développés. On peut craindre par conséquent une légère baisse de précision pour les enquêtes réalisées en 2002.

En 2003, soit en léger retard par rapport au calendrier initial, deux projets majeurs correspondant à des applicatifs de base du dispositif statistique du SESSI seront mis en production, pour les premières fonctionnalités disponibles (projet FUL4 de rénovation du Fichier unique de lancement d'enquêtes et projet EB4 de refonte de l'application de traitement des enquêtes de branche). L'ensemble des fonctionnalités de ces différents projets sera mis en production progressivement jusqu'en 2004.

La mise en œuvre de la charte qualité, en partenariat avec les OPA, relative aux enquêtes de branche, commencée en 2002, entrera en régime de croisière dès 2003 ; un système de collecte des informations relatives à la qualité en provenance des OPA aura été mis en place dès 2002, permettant qu'une première synthèse, intégrant les données analogues relatives aux enquêtes directes, soit présentée à la formation «Industrie, Industries agroalimentaires et Energie» du CNIS en 2003. Cette synthèse présentera, en 2003, l'état de la qualité des enquêtes de branches (taux de réponse dans les délais requis, procédures d'estimation utilisées, champs couverts, etc.) qu'il s'agisse des enquêtes directes ou déléguées.

Les travaux liés à la révision internationale des nomenclatures (échéances janvier 2003 et 2007), particulièrement denses depuis l'année 2001, se prolongeront en 2003 par un important suivi du déroulement des opérations. Ils pourraient prendre, notamment, la forme d'enquêtes «nomenclature». Ces enquêtes non obligatoires et légères (questionnaires réduits à une page, peu d'entreprises interrogées) permettent de mieux cerner des activités nouvelles ou complexes. Un avis d'opportunité, conjointement demandé par le SESSI et le SCEES, a été délivré en ce sens en 2002, devant couvrir les besoins prévisibles pour l'année 2002 et les années 2003 et 2004.

Mais l'année 2003 sera principalement marquée par la poursuite de travaux méthodologiques engagés dès 2002 et devant permettre l'amélioration progressive de la qualité des enquêtes de base ou la diminution de la charge de réponse des entreprises :

- unités statistiques,
- groupes,
- sources administratives (données fiscales, DADS),
- cohérence EAE/enquêtes de branches,
- traitements EAE,
- échantillonnage,
- réexamen du champ des différentes enquêtes industrielles.

Unités statistiques : suite aux difficultés de plus en plus grandes à suivre correctement l'activité de grandes entités économiques éclatées en plusieurs unités légales et ayant une forte activité internationale (PSA, Renault par exemple), l'expérimentation démarrée en 2002, en collaboration avec l'INSEE, se poursuivra en 2003 et permettra de premières conclusions ; l'enjeu de cette expérimentation est de juger de la possibilité de délimiter, dans une opération de profilage de groupes, des découpages (unités) économiquement plus significatifs que les découpages habituels en unités légales. En outre de telles unités seraient plus en adéquation avec l'unité entreprise telle que définie dans le règlement européen sur les unités statistiques.

Groupes : les travaux d'amélioration du repérage et du suivi des groupes seront poursuivis en collaboration avec l'INSEE (fichier LIFI) notamment afin d'utiliser plus systématiquement l'appartenance à un groupe et les caractéristiques de celui-ci comme variables de ventilation des résultats des enquêtes d'entreprises. En outre, seront poursuivies les réflexions quant à la nécessité et à la possibilité d'élaborer certaines statistiques (R&D notamment) en «secteurs» de groupes.

Sources administratives : s'agissant des données fiscales, il s'agira de poursuivre les travaux entamés en 2002 visant dans un premier temps à améliorer l'estimation des non-réponses par l'utilisation des données fiscales de l'année précédente, et dans un deuxième temps à substituer les données fiscales, directement transmises par la DGI, à leur équivalent dans l'EAE ; cette deuxième étape dépendra des délais de mise à disposition des services enquêteurs, par la DGI, des données fiscales ; ces travaux seront mis à profit pour préparer l'intégration des petites entreprises (de 10 à 19 salariés) dans le champ des statistiques structurelles industrielles, notamment dans les secteurs où leur poids est significatif. Ces approfondissements méthodologiques seront conduits avec le souci de repenser à un horizon de moyen terme l'ensemble du dispositif aujourd'hui centré sur l'enquête annuelle d'entreprises et de permettre pour certaines études et enquêtes thématiques, notamment celles impliquant des comparaisons européennes, d'interroger le champ des entreprises de plus de 10 salariés.

Parallèlement, seront poursuivies en 2003 des études à partir des sources fiscales notamment sur le financement et les performances des entreprises ; par ailleurs, l'utilisation des DADS, engagée depuis 2002, sera amplifiée que ce soit dans le cadre de la régionalisation de l'EAE-I ou dans un cadre d'études (analyses sur les rémunérations, les qualifications et la structure par âge des emplois dans l'industrie, liens avec les performances économiques, à la demande notamment du ministère de l'industrie).

Cohérence EAE/enquêtes de branches : la nécessité d'améliorer la qualité de l'Indice de la production industrielle conduit, notamment dans le cadre des projets de refonte FUL4 et EB4, à réfléchir, en collaboration avec l'INSEE, à une liaison plus forte entre l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branches, devant réduire les écarts actuellement observés entre les évolutions constatées à partir des enquêtes de branche et celles à partir de l'EAE. D'autre part, conformément au vœu émis par la formation Industrie du CNIS (printemps 2002), de premières réflexions seront engagées en 2003 quant à la faisabilité d'une utilisation des sources existantes, principalement douanières et de production, afin de mieux appréhender les aspects de marché ; cette réflexion contribuera notamment à l'audit qui sera réalisé prochainement sur ce domaine par l'Inspection Générale de l'Insee.

Traitements EAE : dans le cadre de l'étude de la qualité de l'EAE (mesure et propositions d'améliorations), seront poursuivis en 2003 des travaux engagés en 2002, devant évaluer le rapport coûts avantages de l'introduction de certains traitements (macro contrôles notamment) ou d'un meilleur « réglage » de procédures actuelles ; un rapport qualité, sur le modèle établi par l'INSEE, devra être établi en 2003, selon les ressources disponibles.

Echantillonnage : seront poursuivis en 2003 les travaux engagés en 2002 visant à juger de l'opportunité, au regard de la qualité et de la satisfaction des besoins des utilisateurs, d'enquêter par sondage (et non plus exhaustivement) les entreprises de 20 à 50 (ou 100) salariés dans le cadre de l'EAE.

Réexamen du champ des différentes enquêtes industrielles : il s'agira principalement d'achever les travaux démarrés en 2002 visant à ce que le champ des enquêtes établissements (EACEI et Antipol) soit bien l'ensemble des établissements industriels quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise.

3. Opérations répétitives

L'Enquête annuelle d'entreprise 2003 (sur l'année 2002) qui vient de repasser au comité du label début 2002 sera lancée avec un questionnement analogue à celui de 2002 ; en effet bien que l'année 2003 soit théoriquement une année où l'on peut faire évoluer le questionnaire (on s'est engagé à ne modifier à la marge le questionnaire qu'une année sur deux), il a été décidé pour l'ensemble des EAE qu'aucune évolution du questionnaire (ajouts ou suppressions de variables) n'aurait lieu en 2003, année où il faudra d'abord prendre en compte les aménagements de la nomenclature NAF.

Il en ira de même pour l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), les évolutions prévisibles liées au changement de la fiscalité en ce domaine ne devant avoir d'impact sur le questionnement qu'en 2004 (sur l'année 2003).

L'enquête Antipol 2003 (sur 2002) sera sensiblement allégée par rapport à la précédente, le volet sur les dépenses courantes pour protéger l'environnement n'étant pas reconduit cette année-là.

Les enquêtes de branche (mensuelles, trimestrielles, annuelles) seront reconduites avec les principales modifications signalées dans la partie 2.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans le cadre de la mise en place de la charte qualité, l'examen régulier de la qualité des enquêtes de branche prendra notamment en compte la maîtrise, dans toute la mesure du possible, de la charge statistique dans le contexte des obligations liées au développement de la politique économique européenne et des demandes formulées par les professionnels. Dans ce cadre le questionnaire mensuel de la fonderie a été allégé en 2002.

Par ailleurs, le SESSI continuera son action pour alléger la charge statistique des entreprises, selon les orientations du CNIS.

L'accès aux fichiers des DADS et des sources fiscales permettra un développement notable, en 2002 et surtout en 2003, des analyses et des études, notamment sur la qualification des emplois, sans alourdir la charge statistique des entreprises. Plus généralement l'ensemble des travaux engagés dans le cadre d'un plus grand recours aux sources administratives conduira à terme à un allègement sensible de la charge de réponse ; toutefois l'ampleur de l'allègement dépendra de l'arbitrage qui sera fait vis à vis de la qualité désirée (précision, fiabilité, pertinence des données, délais de production des résultats, etc.).

L'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie porte depuis 2001 sur un échantillon d'établissements divisé par deux (30 000 établissements interrogés sur une période de 4 ans au lieu de 60 000 auparavant).

Egalement depuis 2002, le suivi détaillé des productions de pièces techniques en matière plastique est annuel au lieu de trimestriel (500 entreprises concernées) ; toutefois, à la demande des professionnels, le secteur de destination (automobile, autres secteurs) a été ajouté dans les questions posées dans l'enquête mensuelle de branche. Plus généralement la mensualisation d'une enquête de branche conduit à réexaminer l'utilité de l'enquête trimestrielle correspondante, pour laquelle des besoins particuliers peuvent toutefois nécessiter son maintien (obligation européenne Prodcum, demande professionnelle par exemple).

Les travaux menés pour la rénovation du Fichier unique de lancement de l'ensemble des enquêtes du SESSI (projet FUL4) répondent également à cet objectif de maîtrise de la charge des entreprises, via la coordination et l'optimisation des échantillons des différentes enquêtes. La charge supportée par chaque entreprise sera dorénavant suivie (FUL4) dans le cadre d'un projet plus vaste, piloté par l'INSEE, de mesure et de maîtrise de la charge statistique.

Les réflexions engagées quant à un recours au sondage, dans l'EAE, pour les entreprises de 20 à 50 (ou 100) salariés participent de cette même volonté d'allègement de la charge statistique.

A plus long terme, la mise en place de nouvelles unités entreprises par profilage des grands groupes pourrait conduire à personnaliser et rationaliser l'ensemble des relations entre le système statistique public et les grandes entreprises, orientation susceptible de mieux maîtriser, voire réduire, la charge statistique pesant sur ces grands groupes.

Enfin, dans la lignée de la mise en place en 2000 de la collecte par Internet des enquêtes mensuelles de branche du SESSI, on vise une extension de ce dispositif aux enquêtes trimestrielles et annuelles de branche en 2003. Par ailleurs, une première étude, initialement prévue fin 2001, visant à mieux cerner les attentes des entreprises en la matière, ainsi que leurs motivations pour utiliser ce mode de réponse, a été réalisée en 2002, mettant en évidence le gain de temps qu'y trouvaient la plupart des entreprises utilisant ce mode de collecte.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les premiers travaux méthodologiques préalables à l'estimation de comptes d'exploitation par établissement à partir de l'EAE et d'autres sources complémentaires (DADS par ex.) se poursuivront en 2003

Malgré l'allègement sensible de l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie à partir de 2001, et suite à un aménagement de la stratégie annuelle de collecte, une certaine qualité des résultats régionaux sera maintenue (bien qu'en diminution par rapport aux années précédentes), conformément aux besoins exprimés par le comité des utilisateurs (comité de concertation) constitué pour la rénovation de l'enquête.

5.2. Aspects "environnement"

Dans le domaine de l'environnement, le SESSI conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, devrait être de tous les 3 ans (état actuel du projet de modification du règlement SBS en la matière).

5.3. Aspects européens

Tout d'abord, dès 2002, le SESSI a dû basculer toutes ses applications en euro et tous ses systèmes d'information pour que l'ensemble des résultats soient diffusés en euro.

Pour répondre aux exigences du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles adopté mi 1998, la généralisation de questions sur les commandes dans les enquêtes de branche devrait être achevée en 2002, avec la collaboration des organisations professionnelles agréées (OPA). Par ailleurs, toujours en partenariat avec les OPA, le SESSI poursuivra en 2003 ses actions visant à améliorer la qualité et les délais des enquêtes de branche, afin de réduire ceux d'obtention de l'Indice de la production industrielle (IPI). Après s'être conformé au délai de 45 jours, un nouvel effort devra être fait (42 jours) dans le cadre, notamment, d'un raccourcissement des délais de publication de l'IPI au plan européen. Les efforts faits pour mieux satisfaire les exigences (délais et qualité) du règlement PRODCOM devront être poursuivis. Les résultats sont fournis directement à Eurostat pour la confection du céderom EUROPROMS.

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques structurelles, le SESSI transmet à l'INSEE les données préliminaires (à fournir dans un délai de 10 mois) sur l'industrie (hors IAA). Il fournit aussi à l'INSEE les données sur les consommations d'énergie et les investissements anti-pollution dans l'industrie (hors IAA) tirées des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol), à transmettre à Eurostat dans le cadre du même règlement. L'adjonction du volet « dépenses courantes » à l'enquête Antipol 2002 répond aux exigences européennes.

Le SESSI continuera également à participer aux travaux menés dans le cadre d'Eurostat autour des statistiques structurelles, de PRODCOM, de la rénovation des nomenclatures, et dans les domaines de l'environnement, de l'innovation, de la mondialisation (données FATS) et des petites et moyennes entreprises. De même le SESSI participe activement, en tant que représentant de la France, au « lead groupe » installé par Eurostat devant proposer un cadre permettant la réalisation d'enquêtes thématiques européennes. Il joue également un rôle central dans l'élaboration et la coordination de la

réponse de la France aux demandes d'enquêtes européennes sur certains thèmes spécifiques, innovation (CIS3) ou TIC.

Enfin, le SESSI continuera d'introduire plus systématiquement la dimension européenne dans ses produits de diffusion : études, publications, cédérom, données disponibles sur l'Internet et en interne sur les Intranets du ministère (cf. « l'industrie dans l'Europe des 15 » dans la collection « en bref » par exemple, en 2002).

6. Liste des publications

Le SESSI a pour mission de porter les statistiques et les études qu'il produit à la connaissance des utilisateurs, tant internes qu'externes, grâce à des outils et des produits standard d'information. Il édite des publications et des cédéroms. Il diffuse des informations sur le site Internet du ministère délégué à l'industrie.

La réalisation des publications sur support papier reste un axe central de la politique de diffusion du SESSI ("4 pages", "Chiffres clés analyse", "Chiffres clés référence", etc.). Les nouveautés en 2002 et 2003 porteront sur le développement de la collection "en bref" et surtout sur la rénovation des publications associées aux enquêtes de branche qui seront essentiellement axées sur un retour d'information aux entreprises.

La diffusion des données est aussi largement tournée vers les produits sur support électronique. Le SESSI déjà producteur ou coproducteur de trois cédéroms (SESSI Entreprises, SESSI Régions, EUROPROMS) poursuivra leur parution en 2003, avec un renouvellement des marchés correspondants.

L'orientation vers l'Internet continuera à s'affirmer. La plupart des produits actuellement disponibles sur Internet ne représentent qu'une partie des publications disponibles sur support papier. L'objectif est désormais de s'affranchir au maximum de la logique papier et de concevoir des produits spécifiques à l'Internet. Parallèlement le SESSI participera aux réflexions impulsées par l'Insee sur la diffusion payante sur le web et l'élaboration de portails statistiques généraux (c'est-à-dire indépendants du découpage administratif des ministères).

a) 4 pages

Trois "notes de conjoncture trimestrielle"

La santé de l'industrie pharmaceutique française (n°157)

Les matériaux composites (n°158)

La production manufacturière en 2001 (n°159)

1996-2000 : la sous-traitance industrielle stimulée par la croissance (n°160)

L'industrie britannique : l'enjeu de la productivité (n°161)

Les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise 2001 (n°162)

Le financement de l'innovation des entreprises industrielles (n°163)

La chaîne de l'équipement automobile-Une accélération technologique (n°164)

Le capital-risque (n°165)

Parutions prévues au quatrième trimestre 2002

Le rapport CPCI 2002

La mondialisation

La mondialisation dans la pharmacie

Les Français et la consommation engagée

La compétitivité

L'innovation

La gestion des connaissances

b) Chiffres clés Analyse

La pharmacie (publié à la Documentation Française)

Fournisseurs de l'automobile (fin 2002)

L'industrie française (fin 2002)

c) Chiffres clés Référence

La situation de l'industrie : les résultats détaillés (3 tomes)
 La situation de l'industrie : les premiers résultats de l'EAE
 Les consommations d'énergie dans l'industrie (fin 2002)
 Les investissements antipollution
 L'implantation étrangère dans l'industrie (fin 2002)
 Le financement de l'innovation
 Eco activités (fin 2002)

d) Hors collection

L'industrie en 2001 (rapport CPCI)

e) Collection "en bref "

L'industrie en quelques chiffres (fin 2002)
 L'industrie dans les régions en quelques chiffres
 L'industrie dans l'Europe des quinze en quelques chiffres
 Le bois en quelques chiffres
 Les PMI en quelques chiffres

f) "Production industrielle " (hors série)

Industrie de la plasturgie
 Technologies de l'information et de la communication
 La parachimie (fin 2002)
 Le bois en chiffres
 La mode en chiffres
 Les matériaux de construction (fin 2002)
 L'emballage (fin 2002)
 La sous-traitance (fin 2002)

g) Cédéroms

Réalisation des deux cédéroms "SESSI entreprises" et "SESSI régions"

h) La diffusion sur l'Internet

Le SESSI diffuse sur le site Internet du Ministère délégué à l'industrie, plusieurs publications importantes :

- le catalogue rénové des publications,
- les "4 pages" rédigés depuis 1995,
- les publications de la collection « en bref »
- la partie sectorielle du chiffres clés « l'industrie française »,
- les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise,
- une sélection des résultats définitifs de l'enquête annuelle d'entreprise
- l'analyse mensuelle de conjoncture industrielle diffusée dans la revue "Industrie",
- le BMSI,
- les notes de conjoncture trimestrielles,
- les dossiers sectoriels du SESSI.
- le rapport de la CPCI sur la situation de l'industrie

j) La diffusion sur les Intranets ministériels

Sur l'Intranet du ministère, dans "l'espace des directions", création de liens avec l'ensemble des produits de diffusion figurant sur le site Internet du ministère délégué à l'industrie : "industrie.gouv.fr".

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

(Cf. *Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document*).

Les programmes des années 1999 à 2003 ont été établis en parfaite conformité avec les orientations du programme à moyen terme. Toutefois, la mise en application du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles adopté en mai 1998 a eu beaucoup plus de conséquences qu'initialement prévu.

Elle s'est en effet traduite :

- par une généralisation du questionnement sur les commandes sur environ les 2/3 des activités. Celle-ci a été opérée dès 2000 dans l'ensemble des enquêtes directement réalisées par le SESSI. Pour les enquêtes réalisées par les organisations professionnelles agréées (OPA), elle se sera étalée sur les années 2000, 2001, 2002 et 2003 ;
- par la reprise par le SESSI ou la mise en place par le SESSI ou les OPA d'enquêtes mensuelles sur un large champ de nouvelles activités : reprise en 1999 de l'enquête mensuelle réalisée par le FICG (imprimerie), en 2000 de celle réalisée par la FIEEC (matériel électrique et électronique), en 2001 (essentiellement) reprise et mise en place d'enquêtes dans le textile, l'habillement et la mécanique (ces dernières étant réparties entre le SESSI et les quelques syndicats de base de la mécanique). Les années 2002 et 2003 verront quant à elles la mise en place ou la reprise d'enquêtes mensuelles dans les secteurs du moulinage et de la texturation de la soie et des textiles artificiels, des produits pharmaceutiques de base, des huiles essentielles, des appareils médico-chirurgicaux, des carrosseries automobiles, des caravanes et véhicules de loisir et des véhicules pour invalides, de la chaudronnerie-tuyauterie, des appareils d'électronique médicale. Par ailleurs, les équipements automobiles sont suivis, depuis 2002, à un rythme mensuel, en remplacement du précédent rythme trimestriel, en lien avec la mise en place d'un site Internet par le SIEPAC de la FIEV (OPA). Une même mensualisation d'enquêtes trimestrielles aura été opérée en 2002 par le CNC dans les branches apprêts et tannage des cuirs et articles de voyage et de maroquinerie. Les activités de construction aéronautique, de l'armement, et éventuellement de la construction navale militaire, devraient être suivies dès 2002 par des enquêtes mensuelles directes, en remplacement des indicateurs difficilement collectés aujourd'hui par l'INSEE.

Par ailleurs, il a été décidé de refondre la chaîne de traitement des enquêtes de branche directement effectuées par le SESSI dans un calendrier plus resserré qu'initialement prévu pour achever la refonte de l'ensemble des applicatifs mi-2003, début 2004.

Malgré ce contexte, l'accent mis dans le programme à moyen terme sur la nécessité de poursuivre la mise en place des enquêtes sur des thèmes nouveaux ou "revisités", n'a toutefois pas été remis en cause, avec :

- fin 1999, puis en 2002 le lancement d'enquêtes sur les "Technologies de l'information et de la communication";
- en 2000, celui des enquêtes sur "Les services et l'industrie" et sur "Les échanges internationaux intra-groupe" ;
- fin 1999 celui d'une enquête sur le "Financement de l'innovation" puis en 2001, celui de l'enquête européenne sur l'innovation (dite CIS3) ;
- en 2001, les travaux de refonte de l'Enquête sur les investissements protégeant l'environnement et d'interrogation sur les dépenses courantes associées ;
- en 2000 et 2001, des travaux pour mieux prendre en compte l'évolution de certains produits et activités (sous-traitance électronique, textiles techniques), dans les nomenclatures. Plus généralement, les années 2001, 2002 et 2003 ont été ou seront marquées par les réflexions menées dans le contexte de la révision des nomenclatures internationales, y compris au moyen d'enquêtes nomenclatures.

Les opérations techniques concernant le "passage à l'an 2000" se sont déroulées dans les délais souhaités. Il en a été de même pour le "basculement en euro". L'élargissement des informations disponibles sur support électronique, notamment sur l'Internet et les Intranets du Ministère, a connu un développement continu et la collecte par Internet des enquêtes mensuelles de branche, effective début 2000, se développe depuis régulièrement (taux de réponse via l'Internet de 28% au quatrième trimestre 2002). L'année 2003 devrait voir la possibilité de répondre ainsi pour les enquêtes trimestrielles et annuelles.

En revanche, un certain nombre d'opérations ont dû être décalées dans le temps ; pour l'essentiel, elles seront achevées ou largement engagées en 2003. C'est notamment le cas, pour les derniers volets du projet "enquête annuelle d'entreprise de 4^{ème} génération dans l'industrie" (EAE4GI) :

- le calcul de comptes d'exploitation au niveau établissement pour fournir davantage de données aux niveaux local et régional ne sera effectif qu'en 2002-2003 ;
- les travaux pour une meilleure prise en compte des groupes pour les résultats de l'enquête annuelle d'entreprise ne seront développés qu'en 2002-2003, après des travaux de mise en cohérence des fichiers de groupes industriels gérés par l'INSEE et le SESSI, conformément aux orientations du groupe Muchielli (achevés en 2002) ;
- l'intégration des petites entreprises industrielles pour obtenir des résultats sur l'ensemble du champ des entreprises n'aura été amorcée qu'en 2002.

Les travaux concernant la confrontation des résultats des enquêtes annuelles de branche avec ceux de l'EAE-I et ceux des douanes n'ont pas encore démarré (début 2002), faute de moyens.

En revanche, d'autres travaux, non initialement prévus dans le programme à moyen terme, ont démarré en 2002 ou démarreront en 2003, visant tous à améliorer la qualité des enquêtes de base du SESSI ou à en diminuer la charge de réponse induite ; il s'agit notamment des réflexions sur les unités statistiques, des premières expérimentations de profilage des grands groupes (en partenariat avec l'INSEE), des premières études sur l'intérêt d'un recours à l'échantillonnage dans l'EAE (tranche des 20-50 ou 20-100 salariés), des premiers travaux visant une prise en compte des données fiscales, du réexamen du champ des enquêtes établissements (EACEI et Antipol) ou encore des améliorations des traitements de l'EAE. Pour une large part, ces travaux, principalement de nature méthodologique, alimenteront la réflexion sur l'avenir du dispositif des enquêtes annuelles d'entreprises dans le cadre d'un environnement fortement évolutif.

En fonction de ces contraintes, mais aussi en raison des évolutions des législations réglementaires et fiscales, l'achèvement de la rénovation de l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie (EACEI) ne devrait être réalisé qu'en 2003 (selon l'évolution de la fiscalité en ce domaine) et les travaux sur la rénovation des enquêtes de branche sur l'énergie sont en cours. Toutefois, l'allègement de l'échantillon interrogé dans le cadre de l'EACEI a été effectif dès 2001 : le nombre d'établissements interrogés sur une période de 4 ans sera passé de 60 000 à 30 000 établissements. Enfin, la révision du dispositif concernant les statistiques liées au traité CECA est encore en cours, demeurant tributaire des derniers arbitrages au niveau européen.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Ministère délégué à l'industrie

- Direction générale de l'énergie et des matières premières

. Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

1. Introduction

Suite à la réorganisation de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, l'Observatoire de l'Énergie réalise désormais les enquêtes statistiques suivantes :

- l'enquête sur les prix du gaz et de l'électricité dans l'industrie. Cette enquête est exécutée dans le cadre de la loi n° 93-914 du 19 juillet 1993 portant transposition de la directive du Conseil (CEE) n° 90-977 du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Les modalités d'application de la loi ont été définies par le décret n° 94-804 du 13 septembre 1994.
- l'enquête annuelle de branche sur la production d'électricité, assumée jusqu'en 2000 par la DIGEC (Direction du Gaz de l'Électricité et du Charbon, au sein de la DGEMP). Cette enquête permet entre autres de répondre à divers questionnaires internationaux, dont ceux de l'AIE et d'Eurostat, qui se présentent sous forme de bilans emploi ressource de l'électricité et des autres combustibles, avec un éclairage particulier donné à la production d'électricité (et de chaleur pour la cogénération) à partir de combustibles.
- l'enquête annuelle de branche sur la « Statistique gazière », assumée jusqu'en 2001 par la DIGEC. Dans son domaine, cette enquête a les mêmes finalités que celle sur l'électricité précitée.

2. Travaux nouveaux pour 2002-2003

Collecte et traitement des nouvelles enquêtes qui échoient à l'Observatoire de l'Énergie.

Dans le cadre de cette reprise, l'OE achèvera la refonte de la chaîne de traitement informatique de l'enquête « production d'électricité ».

3. Opérations répétitives

La collecte des prix observés sera effectuée au 1er janvier et au 1er juillet de l'année. La répartition des consommateurs et des volumes par catégorie de consommateurs ne sera collectée qu'en 2003, car ces données ne sont observées que tous les deux ans.

La collecte de l'enquête sur la production d'électricité est assurée en coopération avec les DDE, qui retournent une partie des questionnaires remplis à l'OE.

La collecte de l'enquête sur la « Statistique gazière » est assurée directement par l'OE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

S'agissant des enquêtes sur l'électricité, le projet de dématérialisation de la collecte statistique aboutira en 2003.

5. Aspects particuliers du programme 2003

Néant.

6. Liste des publications

Les résultats des enquêtes sur les prix sont publiés par EUROSTAT. Les publications relatives au programme d'enquêtes de 2000 et 2001 sont à ce jour :

- « Collection ES-4D » :
 - . Prix de l'électricité 1990-2001, non compris les résultats de juillet 2001 (manuscrit 11/01),
 - . Prix du gaz 1990-2001, non compris les résultats de juillet 2001 (manuscrit 11/01).

- « Statistiques en bref » Energie et industrie :
 - . n° 2001/10 prix de l'électricité pour l'industrie au 1er janvier 2001, fin de rédaction le 31/5/01 ;
 - . n° 2001/12 prix du gaz pour l'industrie au 1er janvier 2001, fin de rédaction le 31/5/01 ;
 - . n° 2001/25 prix de l'électricité pour l'industrie au 1er juillet 2001, fin de rédaction le 30/11/01;
 - . n° 2001/23 prix du gaz pour l'industrie au 1er juillet 2001, fin de rédaction le 30/11/01;

Les résultats de l'enquête sur la production d'électricité seront publiés dans la brochure « Production-distribution de l'énergie électrique en France », MINEFI/ DGEMP.

Ceux de l'enquête sur la « Statistique gazière » seront publiés dans la brochure « Statistiques de l'industrie gazière en France », MINEFI/ DGEMP.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.

Par ailleurs, d'autres enquêtes statistiques sont effectuées dans le domaine de l'énergie mais relèvent de divers services enquêteurs, dont le SESSI. Elles ne figurent donc pas dans le présent avant-projet de programme de l'Observatoire de l'énergie. Néanmoins, celui-ci attache une grande importance au maintien d'un appareil statistique efficace sur l'énergie en France, particulièrement du fait de la transposition en droit français des directives européennes sur le marché intérieur de l'électricité et sur celui du gaz, de l'engagement de la France au niveau européen à stabiliser ses émissions de CO2 entre 1990 et 2010, ainsi que, plus généralement, de la tendance croissante de la Commission à légiférer en s'appuyant sur des objectifs quantifiés.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

- Direction des affaires financières

. Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse

Comme les années précédentes, un axe prioritaire des travaux du SCEES dans le domaine des IAA concerne l'amélioration de la qualité des enquêtes. Après sa validation en mars 2001 par le Comité du Label, la charte de qualité pour la réalisation des enquêtes de branche a été signée par l'ensemble des organisations professionnelles agréées des IAA. Son application fera l'objet d'une première évaluation début 2003. D'ores et déjà, les efforts menés par ces organisations et le SCEES sur la période récente ont permis de respecter les délais actuellement prescrits par la réglementation européenne pour les enquêtes mensuelles de branche, mais il faut se préparer à de nouveaux raccourcissements. La charte de qualité permettra d'encadrer et d'évaluer les actions d'améliorations à mener, qui doivent aussi porter sur les délais des enquêtes annuelles de branche et sur la qualité et la cohérence des résultats statistiques. Les outils informatiques nécessaires au contrôle régulier de la qualité des données sont en cours de développement au SCEES, et seront opérationnels fin 2002-début 2003.

Les enquêtes habituelles du SCEES continueront à être réalisées en 2003 sans évolution majeure. Conformément au programme à moyen terme 1999-2003, la réalisation d'enquêtes thématiques sera poursuivie, à raison d'une par an. Après celle programmée à l'automne 2002 sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, sera lancée en 2003 une enquête sur les relations de partenariat entre entreprises, en collaboration avec les autres services enquêteurs de façon à couvrir les divers secteurs économiques (industrie, construction, commerce et services, recherche).

Les exploitations de données administratives en complément des données d'enquêtes, mises en sommeil en 2001 faute de moyens, sont relancées en 2002. Elles devraient atteindre un régime de croisière en 2003. Il s'agit des données comptables issues des fichiers fiscaux BIC pour les petites entreprises sous le seuil d'interrogation des enquêtes annuelles d'entreprise du SCEES, et dans un second temps des données sur l'emploi salarié dans les établissements (déclarations annuelles de données sociales DADS).

Le SCEES continuera de participer aux travaux de révision 2007 des nomenclatures d'activité et de produits coordonnés par l'INSEE.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

En 2003, le SCEES réalisera avec le SESSI, l'INSEE et les services statistiques de l'Équipement et de la Recherche une enquête thématique sur les relations de partenariat entre entreprises (tous types de relations non strictement financières, en amont ou en aval de l'activité des entreprises). Cette enquête avait obtenu l'avis d'opportunité favorable de la formation lors de sa réunion du 9 mai 2001. Les travaux de préparation ont commencé, et un comité de concertation a été mis en place. Toutefois, un nouvel avis d'opportunité commun SCEES-SESSI a été demandé cette année et obtenu de la formation lors de sa réunion du 15 mai 2002 : d'une part le calendrier prévu a été modifié, l'enquête initialement programmée pour 2002 ayant été repoussée à 2003, d'autre part les objectifs ont évolué quelque peu par rapport aux réflexions de 2001. Un passage devant le comité du label est prévu pour la fin de 2002.

En octobre 2002, c'est l'enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui sera lancée, elle aussi en collaboration avec les autres services enquêteurs. L'avis d'opportunité favorable a été délivré par la formation « Système productif » lors de sa réunion du 17 octobre 2001, l'avis de conformité avec attribution d'un label d'intérêt général et d'un visa a été délivré par le Comité du label lors de sa réunion du 6 juin 2002.

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'amélioration de la qualité des enquêtes continuera en 2003 à être un axe de travail prioritaire. La charte de qualité pour la réalisation des enquêtes de branche, validée par le Comité du Label en mars 2001, a été signée dans le courant de l'année par l'ensemble des organisations professionnelles agréées des IAA. Parallèlement, à la suite du rapport Mothe-Ledur-Bourget sur les conditions d'élaboration de l'indice mensuel de la production industrielle IPI, de gros efforts ont été menés par ces organisations et le SCEES pour raccourcir les délais de disponibilité des enquêtes alimentant cet indice : désormais, l'information parvient à l'INSEE dans des délais permettant le respect de la réglementation européenne pour le calcul de l'IPI (45 jours).

De nouveaux efforts sont cependant nécessaires. D'une part, en réponse aux demandes européennes notamment de la Banque Centrale, il faut se préparer à un raccourcissement de ces délais, avec un premier objectif de 42 jours d'ici la fin de 2002, et si possible 38 jours en 2003 ou 2004. D'autre part, les délais des enquêtes annuelles doivent eux aussi être améliorés pour être conformes au règlement Prodcum (juin n+1). Enfin, la qualité des données doit être mieux assurée et contrôlée : qualité des fichiers de lancement, taux de réponse et procédures d'estimation, cohérence temporelle des résultats, cohérence avec les données des enquêtes annuelles d'entreprise (EAE), voire avec les déclarations douanières à l'exportation. Les actions nécessaires seront menées dans le cadre de la charte de qualité. Certaines ont déjà été engagées : c'est le cas de la confrontation, fin 2001, des fichiers de lancement des organisations professionnelles avec le fichier de l'EAE, dans le double but de renforcer l'exhaustivité du champ d'interrogation des enquêtes de branche et d'améliorer la description des activités des entreprises fournie par l'EAE. D'autres actions sont programmées en 2002, comme le suivi régulier de ces fichiers de lancement et la production d'indicateurs de qualité (taux de réponse notamment), ou en 2003, comme la récupération systématique par le SCEES des données individuelles collectées par les organisations professionnelles. Une première évaluation de l'application de la charte sera présentée début 2003.

En interne, le SCEES se dote des outils informatiques indispensables à la mise en œuvre de ces actions. Le projet "Coordination et Gestion des ENquêtes sur les Industries Agricoles et ALimentaires" (CGENIAAL), lancé fin 1999, débouchera fin 2002 sur la mise en place de la base de sondage et de lancement d'enquêtes REBUS, qui intégrera les enquêtes de branche réalisées par les organisations professionnelles agréées. Au premier semestre 2003 sera également opérationnel un nouveau système de stockage et de traitement des données individuelles et agrégées, qui permettra notamment d'accueillir les données collectées par les organisations professionnelles. Quant aux réflexions engagées sur une possible interrogation des entreprises par internet pour les enquêtes de branche directes du SCEES, elles ne déboucheront probablement pas avant 2004.

Enfin, en fonction des moyens humains disponibles, il est possible que le SCEES mette en place à partir de 2003 de nouvelles enquêtes mensuelles dans des branches non prises en compte actuellement dans les séries-témoins de l'IPI.

L'exploitation des données comptables issues des déclarations BIC, mise en sommeil en 2001 faute de moyens, a été relancée début 2002. L'objectif premier est de fournir, en particulier aux niveaux régional et infra-régional, une information statistique annuelle sur le champ des petites entreprises non enquêtées dans l'EAE. Cette production devrait être entrée en régime de croisière en 2003. Ultérieurement seront menées des analyses spécifiques, en particulier sur les données financières de bilan.

L'exploitation des données sur l'emploi salarié par établissement issues des DADS (déclarations annuelles de données sociales), elle aussi mise en sommeil, sera relancée courant 2003, avec comme objectif la production de données annuelles d'emploi salarié aux niveaux régional et infra-régional quelle que soit la taille des établissements employeurs. Des premières séries devraient être disponibles en 2003.

La révision européenne 2002 des nomenclatures d'activités et de produits n'a eu que quelques incidences mineures dans les IAA. Quelques modifications légères sont à prévoir dans la liste Prodcum. Les questionnaires d'enquêtes seront adaptés en conséquence en 2002 pour une entrée en vigueur en 2003. Le SCEES continuera de participer aux travaux de la révision 2007, coordonnés par l'INSEE. Il pourra être amené à réaliser ponctuellement quelques enquêtes « nomenclatures » légères et non obligatoires pour préciser le contenu de certains postes. Un avis d'opportunité commun SCEES-SESSI a été demandé et obtenu de la formation lors de sa réunion du 15 mai 2002.

Des réflexions ont été engagées avec l'INSEE et les autres services enquêteurs sur la définition, à l'intérieur des grands groupes de sociétés, d'unités statistiques « entreprises » plus significatives d'un point de vue économique que les unités légales. Des expérimentations pourraient être lancées en 2003.

En matière de diffusion, le site internet « Agreste » va jouer un rôle de plus en plus important dans la diffusion des productions du SCEES, y compris dans le domaine des IAA. Actuellement sont mis en ligne les principaux résultats issus de l'EAE et des enquêtes de branche. L'effort va porter sur l'enrichissement du site et sur une meilleure connaissance des besoins du public d'internautes (suivi statistique de la fréquentation, enquête auprès des internautes, ...). La diffusion sur Cédérom, réalisée depuis l'exercice 1998 pour les tableaux sectoriels détaillés de l'EAE, fera également l'objet en 2003 d'une collaboration avec le SESSI devant déboucher en 2004 sur la réalisation d'un Cédérom couvrant l'ensemble de l'industrie.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquête annuelle d'entreprise (EAE)

L'EAE a été présentée au Comité du Label le 24 janvier 2002, au titre des réexamens périodiques des enquêtes régulières, et a obtenu le label du Comité.

Elle continue de représenter une charge de travail importante, notamment sur le plan informatique. Toutes les fonctionnalités prévues par le passage à la 4^e génération n'ont encore pu être mises en place à ce jour. Le traitement coordonné des restructurations entre services enquêteurs (opération CITRUS) et le calcul de résultats en évolution selon une méthodologie harmonisée seront opérationnels en 2002 sur l'exercice 2001. En 2003 devrait être refondue la chaîne de production des résultats rapides de juillet.

Les délais de disponibilité des résultats définitifs de l'exercice 2000 ont un peu souffert du passage à l'euro (février 2002). On vise dès l'exercice 2001 un retour à des résultats définitifs disponibles fin décembre.

Les questionnaires de l'enquête sur les exercices 2001 et 2002 sont restés inchangés : quelques modifications pourraient intervenir sur l'exercice suivant et doivent être définies en 2003 en concertation avec l'INSEE et les autres services enquêteurs (dépenses liées aux télécommunications,...).

Le SCEES participera aux réflexions à coordonner par l'INSEE sur les possibles évolutions du mode de collecte de la partie "comptable" de l'enquête, liées au développement de la télétransmission des déclarations fiscales des entreprises vers la DGI.

3.2. Enquêtes de branche

La liste des enquêtes de branche pour 2003 est donnée en annexe.

3.3. Enquête annuelle sur les consommations d'énergie

Conformément au dispositif présenté au Comité du Label en juin 2000, ne seront interrogés en 2003 que les établissements gros consommateurs dans leur secteur d'activité, soit environ 1 100 unités. Il était prévu d'enquêter ces établissements avec un nouveau questionnaire légèrement modifié. Compte tenu de la charge de travail du service, des moyens disponibles en 2002 et des incertitudes sur les conséquences d'une éventuelle généralisation de la Taxe générale sur les activités polluantes TGAP, cette modification ne pourra pas être prise en compte en 2003.

Rappelons qu'en 2002 sont interrogés non seulement les gros consommateurs, mais aussi un échantillon d'établissements petits et moyens consommateurs avec un questionnaire simplifié.

3.4. Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

Cette enquête est réalisée auprès des établissements producteurs de 100 salariés et plus (environ 1 000 unités), et porte habituellement sur les dépenses d'investissement pour protéger l'environnement. En 2002 le questionnaire a été élargi de façon ponctuelle aux dépenses courantes

de protection de l'environnement (présentation au Comité du Label en décembre 2001). En 2003 les questions ne concerneront à nouveau que la partie « dépenses d'investissements », le volet sur les dépenses courantes ne devant être reconduit qu'en 2005 ou 2006 selon les futures obligations européennes.

3.5. Travaux sur les groupes d'entreprises

Les exploitations annuelles régulières du fichier de l'enquête INSEE sur les liaisons financières entre sociétés (LIFI) seront poursuivies, notamment l'appariement avec le fichier des EAE pour mesurer le poids économique des groupes dans les IAA et son évolution. Des travaux spécifiques seront engagés en 2003 sur les groupes coopératifs.

3.6. Enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires dans l'agriculture

Cette enquête est réalisée par les services départementaux de statistique agricole auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises commercialisant des produits utilisés par les agriculteurs dans leur activité de production (semences et plants, engrais et amendements, pesticides, aliments des animaux, ..). Elle est à la base de l'élaboration par l'INSEE de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), pour sa partie biens et services courants. Des indices régionaux sont également calculés par le SCEES, en appliquant des pondérations régionales aux indices élémentaires nationaux.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Un réexamen des questionnaires des enquêtes de branche sera mené avec les organisations professionnelles agréées, en vue d'éventuelles simplifications dans le cadre de la mise en place de la charte de qualité pour la réalisation de ces enquêtes.

Le développement de la mobilisation par le SCEES des sources administratives (Fichiers fiscaux BIC, DADS pour l'emploi salarié) permet d'enrichir l'information disponible sans charge supplémentaire pour les entreprises.

L'enquête sur les consommations d'énergie ne portera en 2003 que sur les établissements gros consommateurs dans leur secteur d'activité, soit environ 1 100 unités.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

La relance effective en 2002 de l'exploitation des données comptables issues des fichiers fiscaux BIC puis en 2003 de celle des données sur l'emploi dans les établissements issues des DADS (déclarations annuelles de données sociales) permettra aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations statistiques qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

5.2. Aspects "environnement"

L'enquête annuelle sur les dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement concerne les établissements de production de 100 salariés et plus. Elle a été complétée ponctuellement en 2002 sur l'exercice 2001 par une interrogation sur les dépenses courantes. Pour l'enquête réalisée en 2003, les questions ne concerneront à nouveau que la partie « dépenses d'investissements », le volet sur les dépenses courantes ne devant être reconduit qu'en 2005 ou 2006 selon les futures obligations européennes.

5.3. Dimension européenne

La réglementation européenne encadre de plus en plus la production statistique du SCEES dans le domaine des IAA, au travers de la législation générale sur les statistiques d'entreprises (notamment règlements sur les statistiques structurelles et sur les statistiques conjoncturelles) ou de législations sectorielles (règlement Prodcom sur les statistiques industrielles, directives sur les statistiques laitières et sur les statistiques d'abattages).

Les dispositions de ces textes sont respectées. Toutefois, la transmission des résultats Prodcum à Eurostat continue d'excéder le délai réglementaire de fin juin n+1 : des résultats provisoires sont envoyés en juillet pour les enquêtes directes du SCEES et une partie des enquêtes des organisations professionnelles, les résultats complets étant adressés à l'automne. Dans le cadre de la mise en place de la charte de qualité pour la réalisation des enquêtes de branche, un objectif pour 2003-2004 est d'avancer à juin la transmission de juillet et d'augmenter le nombre de séries couvertes par cet envoi.

Les efforts menés par les organisations professionnelles et le SCEES sur la réduction des délais des enquêtes mensuelles de branche permettent de transmettre désormais les résultats à l'INSEE dans des délais compatibles avec les exigences du règlement sur les statistiques conjoncturelles de 1998 relatif à l'indice de la production industrielle (45 jours). Mais il faut se préparer à un raccourcissement de ces délais, avec un premier objectif de 42 jours d'ici la fin de 2002, et si possible 38 jours en 2003 ou 2004.

L'harmonisation statistique européenne, au-delà de sa forme réglementaire, tend aussi à se développer sous forme d'enquêtes thématiques coordonnées par Eurostat : c'est le cas depuis quelque temps des enquêtes sur l'innovation, et très récemment de l'enquête sur le commerce électronique, intégrée dans l'enquête 2002 sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Enfin, le SCEES continuera de participer au groupe de travail « Statistiques lait et produits laitiers » d'Eurostat, ainsi qu'au groupe de travail "Statistiques agro-industrielles". Ce dernier groupe traite en particulier de l'estimation des consommations de produits agricoles, sous forme directe ou transformée, par les branches de l'industrie agro-alimentaire ; il élabore également des propositions pour l'évolution des nomenclatures d'activités/produits.

6. Liste des publications

6.1 EAE 2001

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", n°114, juillet 2002.

6.2. EAE 2000

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", n°96, juillet 2001.
- Résultats détaillés : IAA Résultats sectoriels et régionaux : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n°106, mars 2002
- IAA Résultats sectoriels et régionaux 1998, 1999 et 2000 : cédérom avril 2002
- Exploitations forestières et scieries (Résultats EAE et fichiers fiscaux 1998, 1999 et 2000) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n°107, mars 2002
- Coopération agricole : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " n°109, mai 2002

6.3. Enquête annuelle sur les consommations d'énergie 2000

- Résultats détaillés : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " n°110, août 2002.

6.4. Enquête de production 2000

- Production des IAA en 2000 (yc PRODCOM) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n°104, novembre 2001.
- Récolte de bois et production de sciages en 2000 : "Agreste Chiffres et données" n°108, mai 2002.

6.5. Enquêtes laitières 2000

- Résultats mensuels ONILAIT-SCEES : "Agreste Conjoncture lait et produits laitiers".
- Lait et produits laitiers biologiques en 2000 : "Agreste primeur" n°98, juillet 2001.
- Résultats détaillés de l'enquête annuelle 2000 : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 103, novembre 2001.

6.6. Enquête triennale 2000 sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", n°102 septembre 2001.

Résultats détaillés : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n°105, décembre 2001

6.7. Publications de synthèse

- "Agreste Conjoncture bulletin mensuel" n°1 à 12 (mensuel).
- Supplément trimestriel conjoncture IAA de "Agreste Conjoncture note mensuelle"
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture, la forêt et les industries agro-alimentaires 2002
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture dans l'Europe des Quinze 1999 (y. c. données IAA)
- Agreste Graph-Agri : la forêt et les industries du bois 2000

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.

Les orientations définies au programme 1999-2003 sont respectées.

L'amélioration de la qualité des résultats des enquêtes donne lieu à plusieurs types d'actions qui progressent parallèlement.

D'un côté se met en place la charte de qualité pour la réalisation des enquêtes de branche, après sa signature en 2001 par la totalité des organisations professionnelles agréées. Une première évaluation de l'application des engagements respectifs de ces organisations et du SCEES sera présentée au Comité du Label début 2003. D'ores et déjà, les efforts menés sur la période récente ont permis de respecter les délais actuellement prescrits par la réglementation européenne pour les statistiques mensuelles de production.

De son côté le SCEES se dote des outils informatiques indispensables à la mise en œuvre de ses engagements. La base de sondage et de lancement d'enquêtes REBUS, qui intégrera les enquêtes de branche réalisées par les organisations professionnelles agréées, fonctionnera fin 2002. Au premier semestre 2003 sera également opérationnel un nouveau système de stockage et de traitement des données individuelles et agrégées, qui permettra notamment d'accueillir les données collectées par les organisations professionnelles, et facilitera les contrôles individuels de cohérence avec les données collectées dans les EAE.

Les enquêtes thématiques continuent d'être réalisées comme prévu au rythme d'à peu près une par an : innovation technologique en 2001, nouvelles technologies de l'information et de la communication en 2002, relations sur les partenariats entre entreprises en 2003. Ces enquêtes sont réalisées en étroite collaboration avec le SESSI, l'INSEE, voire d'autres services enquêteurs sur des thèmes trans-sectoriels. Il n'a malheureusement pas été possible jusqu'ici d'investir dans une thématique spécifique au secteur des IAA.

La mobilisation prévue des sources administratives, mise en sommeil en 2001 par insuffisance de moyens humains, a pu être relancée début 2002 comme espéré. Elle concerne dans un premier temps les données comptables issues des fichiers fiscaux BIC sur les petites entreprises non enquêtées dans les EAE, et dans un second temps les données sur l'emploi salarié issues des Déclarations annuelles des données sociales DADS.

CARACTERISTIQUES DES ENQUETES DE BRANCHES

1 - Enquêtes obligatoires réalisées ou coordonnées par le SCEES

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête PRODCOM	Observations
15.1A	Production de viandes de boucherie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	H	non	Abattages d'animaux de boucherie
			A	oui	
15.1C	Production de viandes de volailles	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	M	non	Volume des abattages et de la découpe
			T	non	
			A	oui	y.c. produits élaborés (p15.1E)
p15.1A p15.1C p15.1E p15.2Z p15.4A p15.4C	Sous-produits de l'Industrie des viandes de boucherie de volailles, du poisson, des huiles et corps gras	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	A	oui	Peaux, protéines, corps gras
p15.1E	Préparation industrielle de produits à base de viande	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	M	non	Charcuterie
p15.1E p15.1A p15.2Z p15.8F	Préparation industrielle de produits à base de viande	Fédération Française des Industries Charcutières (FIC)	A	oui	Charcuterie (sauf foie gras)
		Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Produits de palmipèdes gras appertisés
p15.1E p15.2Z, p15.3E p15.8M	Préparation de plats cuisinés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	non	Production de plats préparés appertisés
			A	oui	Plats préparés appertisés
			A	oui	Plats préparés réfrigérés

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête PRODCOM	Observations
p15.2Z	Industrie du Poisson Poissons et produits de la pêche préparés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Conserves d'escargots et d'achathines
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES) CITPPM (ADEPALE)	A	oui	Poissons et produits de la pêche préparés
15.3A	Transformation et conservation de pommes de terre	Fédération Nationale des Transformateurs de pommes de terre	A	oui	Ventes de produits à base de pomme de terre
P15.3A P15.3E	Légumes non cuisinés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Ventes de légumes surgelés
15.3C p15.9T	Préparation de jus de fruits et de légumes	Union Nationale des Producteurs et distributeurs de jus de fruits et de légumes, de nectars et de boissons aux fruits de la métropole et d'Outre-Mer	M	non	Ventes de jus de fruits en quantité physique
			A	oui	Jus de fruits (y.c. concentrés)
15.3A 15.3E 15.1E 15.2Z 15.3F 15.8R	Transformation et conservation de légumes	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Tous légumes appertisés y.c. champignons de couche et tomate
			A	non	Production de produits déshydratés et liophilisés
			A	oui	Tous légumes déshydratés et liophilisés
15.3F	Transformation et conservation de fruits	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	
15.4A 15.4C p15.6D	Fabrication d'huiles et graisses brutes Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Fédération Nationale des Huileries Métropolitaines et Industries Dérivées (FEDHUIL)	M	Non	Bilan « entrées-sorties » pour les graines, les huiles brutes et raffinées, les tourteaux
		Syndicat Général des Fabricants d'Huile et de Tourteaux de France	A	oui	y.c. huile de maïs raffinée

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête (1)	Enquête PRODCOM	Observations
15.4E	Fabrication de margarine	Chambre Syndicale de la Margarinerie et des Industries des Corps Gras Alimentaires	M A	Non oui	Bilan « entrées-sorties » pour les matières premières et les produits finis
15.5A à 15.5D	Fabrication de lait liquide et de produits frais Fabrication de beurre Fabrication de fromages Fabrication d'autres produits laitiers	ONILAIT Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES) Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt et SCEES	M A M	non oui Non	Collecte de lait (NAF P51.3G) et fabrication de produits laitiers Collecte et livraisons de lait, prix du lait à la production
15.5F	Fabrication de glaces et sorbets	Syndicat des Fabricants Industriels de Glaces, Sorbets et Crèmes Glacées	A	Oui	Crèmes glacées, glaces, sorbets et desserts glacés
15.6A et 15.6B	Meunerie Autres activités de travail des grains	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	A	Oui	
p 15.6B	Autres activités de travail des grains	L'ALLIANCE 7	T	Oui	Ventes et chiffre d'affaires des céréales soufflées
15.6D	Fabrication de produits amylacés	Union des Syndicats des Industries des produits amylacés et de leurs dérivés (USIPA) L'ALLIANCE 7	M S M	Non Oui Oui	y.c. huile de maïs brute Tapioca
15.7A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale (SNIA) Fédération Nationale des Coopératives de Production et d'Alimentation Animales (SYNCOPAC)	M A A	Non Oui Non	Etablissements produisant + de 5 000 tonnes par an Etablissements produisant - de 5 000 tonnes par an
15.7C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	M	Non	
p15.6D p 15.7A p 15.8H		Syndicat National des Déshydrateurs de France	A	Oui	Luzerne, maïs et pulpes de betteraves déshydratés
15.8A p 15.8F	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	A	Oui	

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête (1)	Enquête PRODCOM	Observations
15.8F p 15.3A	Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	L'ALLIANCE 7	M, T, A	Oui	Enquête infra-annuelle pour les grandes entreprises
			A	Oui	Ventes en valeur
p 15.8F p 15.8K p 15.8T p 15.8V	cf. ces NAF	L'ALLIANCE 7	A	Non	Matières premières, conditionnement et énergie
p 15.8H	Fabrication de sucre	Chambre Syndicale des Raffineurs et Conditionneurs de Sucre de France	M	Non	Sucre en morceaux
		Syndicat des Fabricants de Sucre de l'île de la Réunion	M	Non	Sucre roux
			C	Non	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	A	Oui		
15.8K	Chocolaterie, confiserie	L'ALLIANCE 7	T	Oui	
			A	oui	Données en valeur
15.8M	Fabrication de pâtes alimentaires	Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires de France	M	non	y.c. couscous non préparés
15.8P	Transformation du thé et du café	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES) STEPI	A	oui	
p 15.8R p15.3 ^E	Fabrication de condiments et assaisonnements Transformation et conservation de légumes	Fédération des Industries Condimentaires de France	A	oui	Moutarde, condiments, sauces préparées, fruits et légumes condimentaires
p 15.8R p15.3E	Fabrication de condiments et assaisonnements	Syndicat National des Fabricants de Vinaigres	A	oui	y.c. succédanés
p 15.8T	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	L'ALLIANCE 7	M, T	non	
			A	oui	

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête (1)	Enquête PRODCOM	Observations
15.8V 15.6A 15.3F 15.8H 15.8K 15.8V 15.8V	Industries alimentaires n.c.a.	L'ALLIANCE 7	M, T, A	oui	Entremets, desserts ménagers, petits déjeuners, aides à la pâtisserie
			A	oui	
		Syndicat National des Fabricants de bouillons et potages	T	oui	
			A	non	Consommation de matières premières
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	M	non	Production d'ovo-produits
			A	oui	Ovo-produits
			A	oui	Levure-aliment
p 15.9A p15.9D	Production d'eaux de vie naturelles Production d'alcool éthylique de fermentation	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	A	oui	Alcool éthylique
p 15.9B p 15.3F	Fabrication de spiritueux	Syndicat National des Fabricants de liqueurs	A	oui	Liqueurs – fruits à l'alcool et à l'eau de vie
p 15.9A p 15.9B	Production d'eaux de vie naturelles Fabrication de spiritueux	Union des Producteurs Français de Spiritueux	A	oui	Spiritueux autres que liqueurs, whisky, gin, vodka
15.9J	Cidrerie	Syndicat National des Industries Cidricoles	A	oui	
15.9L	Production d'autres boissons fermentées	Conseil National des vins aromatisés	A	oui	Vermouths et autres vins de raisins frais aromatisés
15.9N	Brasserie	Association des Brasseurs de France	M	non	
			A	oui	
15.9Q	Malterie	Association des Malteurs de France	A	oui	
15.9S	Industrie des eaux de table	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	M	non	Eaux minérales
			M	non	Eaux de source
			A	oui	Eaux conditionnées

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête (1)	Enquê te PRODCOM	Observations
15.9T	Production de boissons rafraîchissantes	Union Nationale des Producteurs et distributeurs de jus de fruits et de légumes, de nectars et de boissons aux fruits de la métropole et d'Outre-Mer	M	non	Ventes de boissons aux fruits, en quantité physique
			A	oui	Boissons aux fruits et nectars
		Syndicat National des fabricants de sirops	A	oui	Sirop de consommation
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	A	oui	Boissons rafraîchissantes sans alcool (nectars et boissons aux fruits exclus)
Divers postes NAF	Surgélation, congélation	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	A	oui	
02.0B et 20.1A	Exploitations forestières et scieries	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	A	oui	

2 – Principales autres enquêtes et exploitation de formulaires administratifs

Code NAF	Activités	Organismes	Périodicité de la source	Nature de la source	Utilisation pour PRODCOM	Observations
15.1A	Production de viandes de boucherie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (SCEES)	M	FA	non	Abattages du bétail en têtes et en poids
15.3E	Transformation et conservation de légumes	Association Nationale Interprofessionnelle du champignon de couche (ANICC)	A	EN	non	
		Société Nationale Inter-professionnelle de la tomate (SONITO)	C	EN	non	
15.3F	Transformation et conservation de fruits	Bureau National Inter-professionnel du Pruneau	A	EN	oui	
15.5A à 15.5D		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (Direction des politiques économique et internationale)	H	FA	non	Prix de vente de certains produits laitiers
			Bimensuelle	FA	non	Production de caséine et caséinates
15.6A	Meunerie	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des graines et des farines de blé et de seigle

Code NAF	Activités	Organismes	Périodicité de la source	Nature de la source	Utilisation pour PRODCOM	Observations
15.6B	Autres activités de travail des grains	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des semoules et du riz
15.7A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des grains utilisés
15.7C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Chambre Syndicale des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO)	A	EN	oui	
15.8H	Fabrication de sucre	Syndicat National des Fabricants de Sucre de France	H	EN	non	
			C	EN	non	
		Fonds d'Intervention et Régulation du Marché et du Sucre (FIRS)	M	FA	non	
			C	FA	non	
15.8K	Chocolaterie-confiserie	L'ALLIANCE 7	M	EN	non	
15.9A	Production d'eaux de vie naturelles	Bureau National Interprofessionnel du Cognac	M	EN	oui	
		Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac	M	EN	non	
		Bureau National Interprofessionnel des Calvados et eaux de vie de cidre (BNICE)	M	EN	oui	
15.9D	Production d'alcool éthylique de fermentation	Ministère de l'Economie et des Finances – Direction Générale des douanes et droits indirects	Quinzaine	FA	non	
15.9F	Champagnisation	Comité Interprofessionnel du vin de Champagne	M	EN	oui	
15.9G	Vinification	Ministère de l'Economie et des Finances – Direction Générale des douanes et droits indirects	M	FA	oui	
15.9Q	Malterie	Association des Malteurs de France	M	EN	non	
15.9T	Production de boissons rafraîchissantes	Syndicat National des fabricants de sirops	M	EN	non	
51.2A	Commerce de gros et aliments pour bétail	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	M	FA	non	Entrée, sorties et stocks de céréales
		Société Interprofessionnelle des Oléagineux (SIDO)	M	FA	non	Entrée, sorties et stocks de graines oléagineuses

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

1. Exposé de synthèse

La Sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Pour ce qui concerne l'industrie, son rôle statistique porte sur les entreprises artisanales, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les « très petites entreprises industrielles » (moins de 20 salariés).

La Sous-direction n'effectue pas d'enquête directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes ou encore participe au financement de certaines d'entre elles, afin que soient représentées les petites entreprises. C'est en particulier le cas de l'EPEI, qui va être lancée en 2002 (la dernière portait sur l'année de constat 1997) par l'INSEE et qui permet de cerner les activités de production de l'industrie et des industries agricoles et alimentaires.

Dans les industries agricoles et alimentaires, les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont celles de la section "Industries alimentaires" de la NAF 1993 (division 15 de la NAF) à l'exception de la vinification (classe 15.9G). Selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable (de 1 à 95 %).

Dans l'industrie (NAF 17 à 37), les activités relevant de l'artisanat concernent la quasi-totalité des activités à l'exception de l'édition (NAF 21.1), de l'imprimerie de journaux (NAF 22.2A), d'une partie de la fabrication pharmaceutique de base (24.4A), de la fabrication de médicaments (24.4C), de la fabrication de verres de lunetterie et de contact (partie de 34.4A).

A leur création, les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, sont inscrites au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers est assurée par l'exploitation du répertoire SIRENE de l'artisanat (RSA) gérée par l'INSEE et financée par la Direction des entreprises artisanales, commerciales et de services.

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de 2 000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DECAS ; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous-direction.

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous-direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité. Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises et les revenus des entrepreneurs individuels.

3. Opérations répétitives

Répertoire SIRENE de l'artisanat (RSA)

Exploitation du fichier SIRENE

Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE

Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE

Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DECAS

Exploitation des fichiers DADS

Exploitation des fichiers de l'UNEDIC

Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population

Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas la Sous-direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les besoins de la DECAS vont amener à développer études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Ainsi, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'INSEE, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat.

5.2. Aspects européens

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandation du 3 avril 1996) va permettre de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les quinze pays membres. Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. L'accès aux données devra être organisé avec EUROSTAT. Une rediffusion de ces données ainsi qu'un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

6. Liste des publications (2002-2003)

Chiffres clés de l'artisanat (annuel)

Chiffres clefs des PME (nouveau en 2002, publication tous les deux ans)

Chiffres clefs des TPE (nouveau en 2003, publication tous les deux ans)

Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (annuel)

Publications sur l'artisanat (4 pages) sur différents thèmes

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Compte tenu de la transformation, fin 1998, de la Direction de l'artisanat en Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services, le programme à moyen terme présenté en 1998 raisonnait plus en terme d'orientations qu'en terme d'opérations. Les grandes orientations qui étaient présentées sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, de sorte de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Un groupe de travail réunissant l'APCM et les différents partenaires du SSE s'est réuni en 2000 dans le cadre du CNIS, afin de définir un programme à moyen terme visant à mieux connaître l'artisanat. Les formations « Industries » et « Commerce, Services » ont émis le vœu que ce groupe soit pérennisé en « Groupe de suivi des statistiques de l'artisanat ».

Le répertoire SIRENE de l'artisanat sera rénové et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, l'adaptation des entreprises à la réduction du temps de travail, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

- Direction de la programmation et du développement
 . Sous-direction des études statistiques (SDES)
 Bureau des études statistiques sur la recherche

(extraits du programme de la SDES présenté à la formation *Éducation, formation*)

1. Exposé de synthèse

Le système de publication mis en place au cours des années se maintiendra. Les études engagées en 2002 donneront lieu à des publications sous forme de notes d'information. Le bureau aura à cœur de maintenir la qualité des données présentées dans les pages Web mises en place en 2002.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1 Enquêtes nouvelles ou renouvelées

Une nouvelle enquête sur les budgets R&D des collectivités territoriales, mise en place en 2002 sera pérennisée en 2003.

L'enquête sur les objectifs socio-économiques du BCRD sera l'objet d'une réflexion, commencée en 2001 et qui a été suspendue en 2002. Cette réflexion touchera plus particulièrement la nomenclature des objectifs.

Une enquête pilote sur la R&D dans les services devrait être menée.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus

Participation à l'enquête ERIE, enquête sur les relations entre entreprises, menée principalement par le SESSI, qui devrait être lancée en 2003.

Prise en charge de l'enquête Innovation auprès des entreprises faisant de la R&D à titre principal.

4. Allègement de la charge statistique

Recherche : Dans le cadre de la rénovation de l'enquête auprès des entreprises, cette préoccupation reste très présente. Le seuil d'interrogation des entreprises par questionnaire simplifié sera rehaussé. Le volet chercheur sera intégré dans le questionnaire principal. En revanche, la fréquence d'interrogation sera réduite à une année sur deux.

5. Aspects particuliers du programme

- **Aspects régionaux et locaux**

- Elaboration d'un nouvel *Atlas de la recherche* régional.
- Enquête sur la part de leur budget que les collectivités locales consacrent à la R&D.

- **Aspects « environnement »**

Recherche : dans l'enquête sur les objectifs socio-économiques de la recherche publique, des questions concernent l'effort consacré par les organismes publics de recherche à la surveillance et à la protection de l'environnement. Une question similaire sera introduite dans le questionnaire adressé aux entreprises.

- **Aspects européens**

- harmonisation des méthodes et des nomenclatures utilisées dans le cadre des groupes de travail d'EUROSTAT ;
- transmission des données françaises de R&D à EUROSTAT et à l'OCDE (respectivement de données au niveau national et régional et de données détaillées, toutes régulièrement publiées) ;
- participation à l'élaboration de l'enquête communautaire sur l'innovation du SESSI ;
- rénovation du manuel de Frascati (définition de concepts internationaux en matière de R&D) piloté par l'OCDE.
néant

6. Liste des publications

6.1. Parus en 2001

Les notes d'information

- Recherche et développement en 1999 (résultats détaillés dans la série dossiers n°126)
- Recherche et développement en 1999 et 2000 (NI n°01-50)
- L'effort de recherche et développement des principaux groupes français (NI n°01-41)
- Création ou rachat de centres de R&D : deux voies pour assurer la présence des groupes français à l'étranger (NI n° 01-26)
- Women in sciences in France (NI n°01-..) traduction de la note d'information sur les femmes dans la recherche publiée en 2000

La revue Education et formation

- Numéro spécial sur le thème " recherche et innovation " (n° 59, avril juin 2001)

Les Dossiers Education & Formations

- Recherche et développement en France : Résultats 1999, estimation 2000. Objectifs socio-économiques du BCRD 2001 (n° 126)

6.2. A paraître en 2002

Participation à l'ouvrage collectif : « livre blanc sur les femmes dans la recherche en France » mars 2002

Les Notes d'information

- L'innovation dans les banques et les assurances (NI)
- L'innovation dans les entreprises de R&D (NI)
- Les chercheurs étrangers en France (NI)
- Les profils scientifiques et techniques régionaux

Les dossiers Education & Formations

- Recherche et développement en 2000, prévisions 2001 et 2002 (résultats détaillés dans la série dossiers)

Ouverture en février 2002 d'un site WEB consacré à l'économie de la R&D (Statistiques et grands agrégats de base, études publiées, études en gestation dans les laboratoires de recherche)

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.

MINISTERE DE LA DEFENSE

- Direction des affaires financières
 . Sous-direction de la réglementation et des affaires internationales
 Observatoire Economique de la Défense

1. Introduction

Au sein de l'OED, qui est le service statistique du ministère de la défense, il n'existe pas à l'heure actuelle de programme d'enquête statistique publique au sens que le CNIS donne à ce terme.

Au titre de sa mission de service statistique, l'OED rassemble et synthétise l'ensemble des informations, notamment à caractère économique et financier, qui concernent l'activité de défense. Dans ce cadre, l'OED construit et met à jour des bases de données : SANDIE (base des statistiques annuelles sur la défense, son industrie et ses entreprises), REMEDE (recensement des marchés de la défense), et le RAE (recensement des agents de l'Etat). Il publie un annuaire statistique et réalise également un compte satellite de la défense.

L'un des points majeurs de la contribution de l'OED au système statistique public porte sur le champ armement de l'indice de la production industrielle (IPI) et du nouvel indice des entrées de commandes. S'agissant de l'IPI, la DGA n'avait pas, en 1997, renouvelé la convention avec l'INSEE qui répondait aux besoins. L'INSEE a donc dû se contenter de travailler à partir des heures ouvrées transmises par GIAT-Industries, la DCN et la DGA, ainsi que d'hypothèses sur l'évolution de la productivité. Une réunion a eu lieu en novembre 2001 entre la DGA, l'OED, l'INSEE et le SESSI. La DGA a alors confirmé son retrait. En revanche, le SESSI s'est engagé à enquêter l'ensemble de l'industrie aéronautique et spatiale, civile ou militaire. Il accepte aussi la charge de l'armement terrestre, à condition de pouvoir diffuser les résultats, en accord avec le ministère de la Défense, à condition que ce dernier lève de façon officielle la restriction sur la diffusion des statistiques d'armement établie par une lettre du Ministre de la Défense au Ministre de l'Économie datant de 1978. L'OED œuvre en ce sens pour aboutir sur ce point. Le SESSI intégrerait alors la prise en charge de l'indicateur d'entrée de commande dans ses enquêtes de branche pour le champ de l'armement.

Il reste le cas de la construction navale militaire. La DCN, qui est en voie d'autonomie totale, a été alertée. Une concertation est en cours avec l'INSEE et l'OED et devrait pouvoir aboutir en 2003.

De cette façon, l'objectif fixé par la réglementation européenne sur la production et l'intégration de l'industrie d'armement dans le calcul de ces deux indicateurs conjoncturels devrait pouvoir être réalisé en 2003.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1. Constitution et exploitation de la base de données SANDIE

« Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises »

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la défense, l'objectif de l'OED est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la défense, qui est pour l'instant très dispersée.

A cette fin, des contacts ont été pris avec plusieurs organismes externes au ministère pour aboutir au fusionnement de plusieurs fichiers, dont entre autres :
 la base FIDGI des entreprises contractantes ayant un « engagement de qualité » avec la DGA (chiffre d'affaires et effectifs, parts armement et export) ;
 le fichier des marchés publics de la défense (montant et caractéristiques des contrats passés) ;
 les fichiers de l'ONERA et du GIFAS, pour le secteur aéronautique et spatial (dépenses de recherche-développement, sous-traitance, etc.) ;

L'existence d'une telle base permet notamment d'alimenter les études internes ou sous-traitées à des équipes de chercheurs et d'universitaires. Constituée pas à pas au cours des années 2000 à 2002, cette base est appelée en 2003 à s'enrichir de nouveaux apports et à être actualisée en liaison avec les différents organismes associés cités ci-dessus.

2.2. Exploitation de l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche par les entreprises

L'OED a obtenu l'avis favorable du comité du secret statistique du CNIS pour exploiter des extractions annuelles de l'enquête du ministère de la recherche (MEN-MR/DPD-C3) sur la recherche-développement dans les entreprises. Les travaux sur la recherche et l'innovation liées à l'activité de défense font partie des axes de travail internes et externes de l'OED. Entamés en 2001, ils se sont poursuivis en 2002 et seront prolongés en 2003 par l'exploitation de l'enquête sur les chercheurs (volet complémentaire de l'enquête recherche) et de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS3) sur le champ de la défense. Une étude sur les brevets en lien avec les technologies intéressant la Défense est également en cours et se poursuivra en 2003.

2.3. Etude socio-économique des familles de militaires

Le Recensement général de la population de 1999 (RP99) fait l'objet d'une exploitation particulière par l'INSEE pour le compte du ministère de la défense. De fait, le RP 99 concerne les personnels militaires à double titre : d'une part en tant que « communauté », et d'autre part en tant que ménages dont au moins un des membres est militaire, pour lesquels il est utile de mettre en évidence des caractéristiques sociologiques propres. La fourniture plus tardive que prévue des données du RP par l'INSEE a conduit l'OED à envisager un prolongement en 2003 de l'étude initialement programmée sur ce sujet en 2002.

D. Etudes économiques

L'OED réalisera ou sous-traitera des études à des laboratoires universitaires ou scientifiques sur les cinq thèmes suivants :

- Recherche, innovation et base technologique de défense ;
- Marchés de défense et commandes publiques ;
- Industrie de défense et marché financiers ;
- Gestion des risques ;
- Procédures budgétaires et financements des dépenses de défense.

3. Travaux récurrents

3.1. Le compte satellite de la défense

Un compte en base 1980 a d'abord été réalisé, mettant en évidence les grandes tendances et les évolutions structurelles du domaine de la défense. Un article synthétique a été publié sous couvert de la DICOD (Délégation à l'Information et à la COmmunication de la Défense) en novembre 2000 et un dossier détaillé couvrant l'ensemble de la période concernée (1980-1997) a été publié en septembre 2001.

Le compte satellite en base 1995 arrive à maturité ; il en résulte déjà la constitution de comptes de la dépense de défense sur la période 1992-2000. Un compte satellite complet et définitif (aux questions de mise à jour des données près) verra le jour en fin d'année 2002 et sera actualisé régulièrement.

A un horizon plus éloigné, d'autres travaux impliquant un investissement méthodologique important ont été lancés. Ils devraient déboucher sur l'élaboration de concepts ou méthodes spécifiques au compte satellite de la défense : élargissement de la notion de FBCF aux biens d'équipement militaires, nouvelle approche et évaluation de la recherche & développement de défense, définition et estimation de la valeur du patrimoine de défense.

3.2. L'annuaire statistique de la défense

L'*Annuaire statistique de la défense*, document d'environ 170 pages, regroupe les principales données relatives aux aspects économiques, budgétaires, industriels et sociaux du domaine de la défense.

Il est diffusé par la DICOD (4 500 exemplaires), qui en fait une présentation à la presse. La cinquième édition est prévue pour l'automne 2003. Elle sera notamment enrichie par des extractions du compte satellite, ce qui permettra de mieux le faire connaître, et par des données internationales complémentaires.

3.3. Le recensement des agents de la défense

Dans le cadre du recensement annuel par l'INSEE des agents de l'Etat, l'OED est amené à élaborer régulièrement un dénombrement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la défense à partir des fichiers individuels de paye, et à saisir ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc..). Les données, collectées au niveau le plus fin, font l'objet d'exploitations systématiques et d'une diffusion partielle pour les données agrégées vers les services fournisseurs. Celles-ci sont largement reprises dans l'*Annuaire statistique de la défense*. A partir de 2003, il est prévu de récupérer directement les données sur les civils travaillant pour la Défense dans les fichiers de la Comptabilité Publique.

3.4. Le recensement des marchés publics de la défense

La collecte des marchés notifiés par le ministère de la défense, notamment au moyen d'une application spécifique appelée REMEDE, aboutit à la constitution progressive d'une base de données sur les principales caractéristiques de ces marchés (organisme contractant, secteurs ou entreprises concernés, nombre de marchés, montants, mode de passation, sous-traitance, etc..). L'exploitation de cette base de données permet de recouper les informations issues d'autres sources administratives ou de la Commission centrale des marchés pour construire, à l'aide du répertoire SIRENE, des séries de données spécifiques (ventilation des marchés par taille d'entreprise notamment), afin d'en dégager les implications économiques pour le secteur de la défense.

Les informations agrégées qui en découlent alimentent l'*Annuaire statistique de la défense* et pourraient faire l'objet d'une publication détaillée séparée.

4. Publications

4.1. OED

Annuaire statistique de la défense

Etudes économiques diverses dans les revues « ECODEF » (6 numéros / an), « cahiers de l'OED », « rapports de l'OED ».

Compte satellite de la Défense

4.2. OSD (Observatoire social de la défense)

Bilan social annuel (personnels, mouvements, formation, conditions de travail, relations professionnelles, politique sociale, etc...)

Publications thématiques (effectifs trimestriels, GVT, recrutement, réinsertion, reconversion, familles de militaires...).

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département de la Statistique, des Etudes et de la Documentation des Médias

1. Exposé de synthèse

Pour le département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, l'année 2002 sera marquée par un large renouvellement des cadres, dans un contexte de sous-effectifs persistants⁸. Cette situation oblige à raisonner en termes de priorités parmi les objectifs affichés pour l'année 2003 dans le programme à moyen terme : ainsi, le programme des publications notamment, devra être très sensiblement allégé.

1.1 Les comptes de l'audiovisuel et de la publicité

Après la publication de la base 1989-1996 à la mi-99, les travaux d'actualisation du compte de l'audiovisuel n'ont pu reprendre qu'en fin d'année 2000. L'actualisation pour la période 1989-2000 devrait être réalisée pour la mi-2002. Il restera alors à en assurer la mise à jour régulière et à mettre au point la méthode d'élaboration d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation. Un effort reste à entreprendre pour promouvoir le compte et son appropriation par ses utilisateurs potentiels.

En outre, concernant l'audiovisuel, l'exploitation de la nouvelle génération d'enquêtes, dite EAE-4G a maintenant atteint un régime de croisière même si les moyens restent insuffisants pour parvenir à un calendrier de parution des résultats stabilisé.

On parvient à obtenir dans la plupart des secteurs des évolutions satisfaisantes des principaux agrégats dans un détail suffisant. Par contre, les travaux concernant les marges du secteur audiovisuel, notamment sur les nouveaux services de communication n'ont pu être entrepris.

Après l'actualisation annuelle légère du compte économique de la publicité et de la communication externe d'entreprise, une actualisation plus approfondie devra être envisagée au plus tard dans un ou deux ans, à défaut de quoi la pérennité de ce compte deviendrait problématique. Les inquiétudes qu'on pouvait nourrir quant au maintien de la source « France pub » semblant dissipées pour l'instant⁹, le travail d'expertise et de synthèse qui fonde l'élaboration du compte et qui repose en tout premier lieu sur cette source et sur l'enquête annuelle d'entreprise, peut se poursuivre.

Avec le compte de la publicité, l'exploitation approfondie, mais progressive, des sources conjoncturelles sur le secteur de la publicité permettra d'établir et de diffuser un tableau de bord, indispensable pour apprécier l'évolution du marché publicitaire, en particulier à la suite de la réduction de la publicité sur les chaînes publiques. Un rapport diligenté par la DDM, et remis par le BIPE en 2002 se situe dans cette perspective.

1.2. Les nouveaux services de communication, les contenus et la société de l'information

Dans le domaine des nouveaux services et des indicateurs de la société de l'information, le département est associé, pour les aspects statistiques, au suivi du programme gouvernemental en faveur de la société de l'information, et au niveau international, au projet de définition d'un secteur des industries « du contenu » (OCDE) ainsi qu'au suivi du programme « Europe » (Eurostat).

Depuis 2001, le département est, en outre, impliqué dans le programme de révision des nomenclatures. L'un des objectifs prioritaires et l'un des principaux enjeux de la révision des nomenclatures internationales d'activités et de produits à l'horizon 2007 tient, en effet, à la prise en compte des développements les plus récents des technologies de l'information et de la communication (TIC).

⁸ Pour les statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

⁹ « France Pub » est la source quasi-unique utilisée pour évaluer les dépenses des annonceurs, et c'est une source privée.

Dès 1997, les statisticiens nord-américains ont apporté une première réponse en créant dans leur nouveau système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) un « secteur de l'information », distinct du secteur de l'industrie manufacturière et du secteur des services¹⁰. Malheureusement, la structuration de ce secteur comporte des défauts rédhibitoires, avec d'une part, l'inclusion des activités de services informatiques et de télécommunications, d'autre part, une classification des activités de contenu qui privilégie le support au détriment de la fonctionnalité du service rendu.

Au sein du groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs de la société de l'information (GT/ISI), une proposition franco-canadienne alternative a été élaborée, qui respecte la dualité supports/contenus : une fois définis le produit et le secteur des TIC (les supports), le produit de contenu a été caractérisé, et les activités fortement impliquées dans l'édition et la distribution électronique de ces produits ont été identifiées comme des activités de contenu, distinctes du secteur des TIC.

La DDM souhaitera poursuivre sa contribution à l'élaboration d'une proposition d'un secteur du contenu susceptible de constituer une véritable réponse aux défauts de la proposition américaine existante de secteur de l'information.

1.3. L'évolution du dispositif d'enquêtes sur la presse

La mise en production de l'application permettant aux éditeurs de répondre aux enquêtes « presse » via le site Internet de la DDM interviendra en mars 2002.

1.4. L'emploi et les salaires

Un projet d'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour améliorer la connaissance de l'emploi et des salaires dans le secteur des médias sera prochainement mis en œuvre, dès que le département statistique de la DDM pourra accéder à cette source.

1.5. La conjoncture

La mise en place d'un dispositif de suivi à court terme des marchés et des entreprises de communication répond à une demande de diagnostics conjoncturels sur le secteur des médias, de la part des pouvoirs publics et des professionnels. Concernant les déclarations CA3, une première exploitation a été réalisée en fin d'année 2001 dans la perspective de la création d'un baromètre sur la situation de la presse écrite. 2002 verra une exploitation accrue de cette source, notamment grâce à la récupération de séries historiques permettant leur désaisonnalisation.

De même, est considéré comme absolument nécessaire, le maintien des exploitations spécifiques de l'enquête annuelle d'entreprise sur les services par rapport aux besoins des comptes de l'audiovisuel et de la publicité ainsi qu'à d'autres besoins de la DDM et des professionnels de ces secteurs.

1.6 Conclusion

Le maintien des travaux de production avec leurs développements prévus dans le programme à moyen terme supposerait la création d'au moins un des deux postes d'attachés demandés pour le budget 2003.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1 Les enquêtes renouvelées

Mesure des dépenses publicitaires dans l'EAE, à l'instar de ce qui est déjà réalisé pour l'industrie, en liaison avec le DAT et les SSM concernés.

¹⁰ L'idée sous-jacente à cette création est qu'il existe des « produits d'information ou culturels » dont la valeur marchande et la valeur d'usage ne proviennent guère de leurs qualités physiques tangibles, mais essentiellement de leur **contenu** informatif, culturel, éducatif ou récréatif.

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux prévus pour 2003

Pérennisation du traitement des indices de chiffre d'affaires après récupération des séries historiques ;
 Exploitation de la partie variable de l'enquête EPCV consacrée aux nouvelles technologies ;
 Traitement des DADS concernant les journalistes ;
 Expertise de la source fiscale de la taxe sur les imprimés publicitaires dite « 1 % Le Guen » (travail reporté) ;
 Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « agences de presse » ;
 Éventuellement, opportunité et faisabilité d'une enquête sur les dépenses des annonceurs, en partenariat public/privé si la source « France pub » apparaissait de nouveau menacée ;
 Appui et conseil à l'INSEE pour la mise en place de l'indice des prix des services dans le domaine de la publicité ; analyse des différences avec les indices des organisations professionnelles (UDA/CRTM). Mise en place d'outils d'évaluation des conséquences de la réduction de la publicité sur les chaînes publiques.

3. Opérations répétitives

Actualisation des tableaux statistiques de la presse ;
 Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ;
 Publication « Les entreprises de l'audiovisuel » ; résultats 1996-2001
 Analyse des résultats financiers des radios ;
 Traitement et exploitation de l'EAE-publicité (attribution à pourvoir) ;
 Compte de l'audiovisuel ;
 Traitement de sources professionnelles (SECODIP, Médiamétrie, Euro-PQN (presse quotidienne nationale), AEPM (presse magazine), OJD Diffusion-Contrôle) à des fins d'expertise ;
 Compte de la publicité ;
 Publication de « 4 pages » sur les médias et la communication.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Mobiliser davantage les sources administratives : outre l'action à entreprendre sur l'expertise de la taxe « sur certaines dépenses de publicité », le département étudiera, si une suite favorable est finalement réservée à ses demandes d'accès, les possibilités de traitement d'un certain nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles faites à la DGI ; ces sources pourraient contribuer à l'alimentation des travaux comptables notamment, sans charge statistique supplémentaire sur les entreprises. Il s'agit de :

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une opération de type « enquête France Pub » si une telle opération était développée.

Le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour la production audiovisuelle et cinématographique.

5.2. Aspects européens

Le département transmet à Eurostat les données nécessaires à la mise à jour de la base AUVIS sur l'audiovisuel ; il participe au programme de développement des statistiques audiovisuelles dans l'Union européenne, initié par la Commission. Dans le cadre de ce programme, et dans la mesure où le département pourra bénéficier des aides proposées par Eurostat, seront étudiées les investigations à mener sur les nouveaux services de communication.

Le département représente la France au groupe de travail sur les statistiques de l'audiovisuel et participe au groupe de travail sur les statistiques de la société de l'information.

6. Liste des publications

Titre	Année de constat	Unité responsable
Indicateurs statistiques de l'audiovisuel (Édition 2001)	2000	Statistiques audiovisuel avec le CNC, le CSA et le ministère de la Culture
Tableaux statistiques de la presse	2001	Statistiques presse
Info - médias sur la presse	2002	Statistiques presse
Les entreprises de l'audiovisuel (à paraître 2002)	2000	Statistiques audiovisuel avec le CNC
Le compte de l'audiovisuel (à paraître 2002)	2000	Statistiques audiovisuel
Série de « 4 pages » sur les médias et la communication		Département

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

ORIENTATIONS (Rappel)

Les axes principaux du programme statistique envisagés pour le moyen terme, par le département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias de la DDM portent sur :

- la consolidation et la poursuite des investissements entrepris au cours de la période précédente, en matière de comptes de l'audiovisuel et de la publicité ;
- la prise en compte des nouveaux services de communication concernant les médias ;
- l'évolution du dispositif d'enquêtes sur la presse ;
- la réponse aux demandes les plus fortes, des pouvoirs publics et des professionnels, en matière, par exemple, d'informations et de diagnostics conjoncturels.

EXÉCUTION DU MOYEN TERME

Dans le domaine de l'audiovisuel, le partenariat avec l'INA qui mettait à disposition du département, deux cadres A et un cadre B a pris fin au 31 décembre 2000. Après un renfort très temporaire en 2001, la section des statistiques de l'audiovisuel qui comprenait quatre cadres, est actuellement réduite à un administrateur et un attaché INSEE. Tous les travaux courants notamment en matière de publications, n'ont pu être assurés ; aucun développement nouveau significatif n'a pu être envisagé.

Dans le domaine de la publicité, les principales missions initialement dévolues à l'Observatoire de la publicité peuvent être considérées comme remplies avec la publication du compte de la publicité. De nouvelles demandes sont apparues, principalement avec les mesures prises pour limiter la publicité sur les chaînes publiques et aussi dans la perspective prochaine du lancement de la télévision numérique hertzienne terrestre. Pour l'instant, ces demandes sont satisfaites avec l'appui de moyens

externes, mais, à terme, il est très souhaitable que le bureau des statistiques de la publicité soit en mesure d'assurer lui-même la maintenance et le développement de ces travaux sous-traités.

Domaine de l'audiovisuel

Initialement, un complément à l'enquête annuelle sur les services avait été mis en place par le SJTI sur les secteurs de l'audiovisuel ; avec le lancement de l'EAE-4^o génération, ce complément a été intégré dans le corps de l'enquête, et l'ensemble du questionnaire est maintenant géré de concert par le département des activités tertiaires de l'INSEE et le département.

Pour la période de moyen terme en cours, les points principaux concernant l'évolution de cette enquête et intéressant la DDM, portent sur la délimitation du champ « audiovisuel », l'amélioration de la qualité du traitement en vue d'obtenir des évolutions annuelles pleinement significatives.

Pour ce qui concerne les marges du secteur de l'audiovisuel, un problème récurrent porte sur la précision de la frontière entre les prestations techniques pour le cinéma et la télévision, et des activités de services qui, sous leur forme la plus générale, peuvent s'adresser à d'autres agents que ceux de l'audiovisuel. Plus généralement, une mise à plat s'impose concernant les problèmes de classement liés à l'émergence des « nouveaux services de communication » ; il s'agirait ici de clarifier la situation des câblo-opérateurs entre les secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel, et d'identifier la catégorie des éditeurs de « nouveaux services de communication ». Pour ces derniers, se pose, outre le problème d'un classement homogène, celui d'un questionnement adapté et pertinent. Le programme de développement des statistiques européennes sur l'audiovisuel devrait être l'occasion d'approfondir ces questions en 2002- 2003.

Une réflexion reste à mener sur l'amélioration de la qualité des traitements de l'enquête en vue d'obtenir des évolutions annuelles plus significatives ; on pense d'abord ici au redressement des non-réponses. Ce point doit aussi prendre en compte les modalités de gestion de l'EAE-4G, avec l'alternance « année paire-impair », pour la partie sondée, et l'utilisation des BIC-BNC pour les années où le secteur n'est que partiellement enquêté.

Le compte de l'audiovisuel :

A partir des résultats de l'enquête, le département met à jour une base d'entreprises qui remonte à 1989. En liaison avec le CNC, une publication sur les entreprises de l'audiovisuel est réalisée depuis 1997 ; il est indispensable de poursuivre ce programme avec une édition annuelle régulière et une programmation stabilisée des délais.

En outre, cette base est la principale source de référence du compte satellite de l'audiovisuel. Les travaux concernant l'élaboration de la période de base de ce compte (1989-1995) ont fait l'objet de présentation aux comptes nationaux et aux professionnels. Mais les délais de mise à disposition des résultats restent trop importants (l'année 2000 sera publiée à la mi-2002) et ce travail de synthèse n'est pas encore utilisable opérationnellement.

Il reste donc à mettre au point une méthode de mise à jour, d'abord pour l'évaluation de l'année courante, ensuite pour la production d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation. De plus, des réflexions sont à entreprendre, d'une part, pour intégrer des indicateurs physiques, à sélectionner parmi les résultats publiés annuellement dans les « Indicateurs statistiques de l'audiovisuel », et pour aborder la problématique des « nouveaux services de communication ».

Les questions posées par l'émergence et la diffusion des nouvelles techniques de l'information et de la communication intéressent, en effet, au premier chef les services dits « de contenu » ; ces services sont au centre du champ de compétence de la DDM. Dans ce domaine, la réflexion portera sur une possible extension du secteur, actuellement couvert par le compte de l'audiovisuel, aux services « en ligne », ainsi que sur les nouveaux produits de l'audiovisuel au sens plus traditionnel (multimédia, édition de cédéroms, paiement à la séance, commercialisation de bouquets de chaînes ...).

Enfin, compte tenu de ses problèmes de moyens, le département ne peut poursuivre, dans l'immédiat, la publication annuelle des « Indicateurs statistiques de la radio » et des « Indicateurs statistiques de l'audiovisuel ».

Domaine de la publicité et de la communication

L'objectif qui a été à l'origine de la mise en place de l'observatoire statistique de la publicité, était l'élaboration d'un compte de la publicité avec le chiffrage du marché publicitaire en termes de dépenses des annonceurs, celui de l'économie du secteur, agences, intermédiaires et régies, enfin une évaluation d'un ordre de grandeur des coûts internes supportés par les entreprises pour leur communication externe.

Une première version de ce compte en valeur, pour l'année 1998 et la période 1994-1998, a été publiée en 2000. Le programme à moyen terme de l'observatoire inclut des actualisations de ce compte : actualisation légère chaque année, plus approfondie tous les deux ou trois ans, ce qui implique une refonte en 2003. D'autres compléments tels que des évaluations en volume et des indicateurs de prix, pourront être envisagés, notamment quand l'indice des prix de la publicité, actuellement en chantier, sera pleinement opérationnel.

L'enquête annuelle d'entreprise est une des principales sources de référence pour le compte : la partie « publicité » de l'EAE-services intéresse directement le chiffrage de l'économie du secteur, ce qui implique de conserver le statut de service « co-enquêteur » avec l'INSEE. Au-delà, l'EAE dans son ensemble pourrait être utilisée pour recueillir des données sur les dépenses des annonceurs.

Les professionnels de la publicité ont ainsi exprimé le souhait que des questions similaires à celles que pose le SESSI - et même identiques, afin de faciliter des comparaisons intersectorielles - soient introduites et exploitées dans les autres EAE (services, commerces, IAA ...). Il faut savoir que « France Pub » est la source quasi-unique utilisée, pour l'instant, pour évaluer ces dépenses, et que c'est une source privée, dont la pérennité est périodiquement menacée.

L'évaluation des dépenses des annonceurs est devenue, de par la Loi de finances, une obligation qui dépasse les seuls objectifs cognitifs inscrits dans le mandat initial de l'observatoire. Cette obligation a été confirmée et renforcée par la loi du 1er août 2000 sur la communication audiovisuelle, selon laquelle l'impact sur le marché publicitaire de la réduction de la publicité sur les chaînes publiques devra faire l'objet de rapports d'évaluation au Parlement.

Par ailleurs, le bureau des statistiques de la publicité doit être en mesure d'expertiser les possibilités d'utilisation à des fins statistiques, de l'information collectée par les services fiscaux, à la suite de la mise en place de la taxe « sur certaines dépenses de publicité », taxe dite « 1% Le Guen ».

Il serait enfin souhaitable que la publication des « Indicateurs statistiques de la publicité », soit renouvelée tous les deux ans.

Domaine de la presse

Le système des enquêtes « presse », enquête légère en mars-avril avec diffusion des résultats en juin et enquête détaillée sur les titres en juin, a été revu dans le sens d'un allègement et d'une simplification du dispositif. Ces enquêtes devront encore évoluer pour l'exploitation et la diffusion de toutes les données collectées - les questions sur les charges de commercialisation des titres ... ne sont pas stabilisées, et leur taux de réponse devra être amélioré.

L'année 2001 a vu le développement informatique de l'application Internet qui permettra aux éditeurs de presse de répondre via le site de la DDM. L'année 2002 sera celle de sa mise en production en situation réelle.

Une réflexion est à entreprendre sur la nomenclature des titres de la presse, pour répondre, en particulier, aux nombreuses demandes pour des résultats selon des regroupements différents de la présentation actuelle.

Il y a, par ailleurs, un intérêt marqué de la DDM qui assure le secrétariat de la Commission paritaire de la presse et des agences de presse (CPPAP), pour un approfondissement des statistiques sur le secteur des agences de presse. Le questionnaire de l'EAE-services sur les agences de presse, élaboré sans approche de la profession, devra être revu, pour tenir compte des critères de définition

d'une agence de presse, et, plus généralement, être adapté aux particularités économiques du secteur.

Conjoncture

Une première exploitation des CA3 a été entreprise en 2001. Les premiers résultats ont été présentés aux fédérations et syndicats d'éditeurs présents au premier baromètre sur la situation de la presse écrite qui s'est tenu à la DDM en décembre. Après récupération des séries historiques, ces travaux sur la conjoncture se poursuivront en 2002.

Banque de France

- Direction générale des Etudes et des Relations internationales
 . Direction de la Conjoncture

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUETES DE CONJONCTURE

1. Exposé de synthèse

La direction de la Conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- des enquêtes de tendance, couvrant :
 l'activité dans :
 - l'industrie (mensuellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
 - le commerce de gros (trimestriellement),
 - le commerce de détail (bimestriellement),
 - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002 ; enquête bimestrielle auparavant),
 le comportement financier dans :
 - l'industrie (trimestriellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement) ;
- une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Modifications significatives prévues pour l'enquête sur le coût du crédit (période de collecte des données, échantillon) et nouvelle méthode de correction de l'inégalité des jours ouvrables dans le calcul des évolutions de chiffres d'affaires du commerce de détail.

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP, le commerce de gros et sur le comportement financier des entreprises de l'industrie et du BTP
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit
- enquête annuelle sur les comptes financiers du logement

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Poursuite de la collaboration avec les centres de gestion agréés et les Chambres de commerce en vue d'éviter les doubles interrogations des commerçants dans le cadre de la collecte mensuelle des chiffres d'affaires.

5. Aspects particuliers du programme 2003

Néant

6. Publications

Néant

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen-terme 1999-2003

2001 : intégration des ventes de librairie-papeterie de la grande distribution dans le calcul des évolutions de chiffres d'affaires du commerce de détail.

2002 : suppression des enquêtes semestrielles dans l'industrie sur l'évolution des délais de paiement et les comportements d'emploi. Les questions relatives aux comportements d'emploi sont reprises tous les trimestres dans l'enquête mensuelle de tendance dans l'industrie.

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.

Banque de France
- Secrétariat général
. Direction des entreprises

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTEME PRODUCTIF

1. Exposé de synthèse

La Direction des Entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie.

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles pour 2003 dans le domaine concerné.

3. Opérations annuelles

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée en 2003.

L'Observatoire des Entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie pour le compte de l'Observatoire des délais de paiement. Sortie à l'automne 2003.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2003, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Été 2003

L'enquête sur la DUE sera réalisée à l'automne 2003 et ses résultats seront publiés vers février 2004.

Les statistiques sectorielles sont réalisées chaque année et fournissent des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1 Aspects régionaux et locaux

Un renouvellement méthodologique de l'analyse financière individuelle opéré en 2000 est maintenant entré dans la pratique. Sur un plan individuel, la restitution à l'entreprise du nouveau document personnalisé ; le Dossier d'analyse financière (DAF) se poursuit. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilan sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

Certaines études sectorielles réalisées par un ou plusieurs comptoirs, le sont éventuellement en collaboration avec des entités d'autres pays européens.

5.2 Aspects « environnement »

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

Une étude sur le financement des entreprises espagnoles et françaises, réalisée en coopération entre la Banque d'Espagne et la Banque de France, a été réalisée en 2002 et donnera lieu à diverses publications et interventions en 2003.

Un groupe de travail sur l'évolution des fonds propres des entreprises dans différents pays européens orientera ses travaux en 2003 vers l'impact sur le risque du niveau des fonds propres.

6. Liste des publications

Comme chaque année, en 2003, la direction des Entreprises effectuera une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans.

Parallèlement, sont effectuées et publiées, pour un petit nombre de secteurs, des études approfondies à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France (direction des Entreprises et direction de la Conjoncture). Sur certains secteurs des comptoirs participent également à ces travaux.

Les études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières seront poursuivies. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse. Elles mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.

L'enquête sur la DUE, disponible sur treize années, donnera lieu à l'étude de l'impact de la DUE sur les fonctions de production et d'investissement. Des séries de capital productif en volume mises au point en 2002 permettront d'affiner cette approche.

Les études portant sur le risque de crédit seront développées pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel. La construction d'outils de détection précoce des difficultés, poursuivie en 2002 sur les secteurs des services aux entreprises, donnera lieu en 2003 à une publication sur l'ensemble des instruments disponibles et leur utilisation. Les travaux statistiques et de recherche réalisés en collaboration avec le Secrétariat général de la Commission bancaire sur le risque de crédit et l'impact de la conjoncture seront poursuivis.

En coopération avec le SESOF, réalisation de statistiques pour les comptes nationaux financiers.

Enfin, différentes fiches techniques sont régulièrement réalisées pour le rapport annuel du Conseil national du crédit et du titre (CNCT).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.

Pour information

PROGRAMMES DES SERVICES RATTACHÉS À LA FORMATION SYSTÈME PRODUCTIF

Page

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI 63

INSEE

- Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements..... 65

- Division Échanges extérieurs 67

Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 78

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale des douanes et droits indirects
 . Sous-direction de l'informatique, des statistiques et des études économiques
 Bureau des statistiques et études économiques

1. Exposé de synthèse

En 2003, l'action de la douane s'articulera autour de trois axes :

- la collecte : poursuite des efforts de dématérialisation de la déclaration d'échanges de biens par l'extension de la téléprocédure « déclaration d'échanges de biens » par Internet et large diffusion du logiciel public IDEP/CN8 version windows. Une attention particulière sera portée sur les relations avec les grands opérateurs (politique « grands comptes »). Parallèlement, la mise en place d'un groupe de travail « collecte » doit permettre la réflexion sur l'avenir du réseau de collecte à la fois en terme d'outil et d'organisation dans la perspective à moyen terme de la forte diminution de la saisie papier.

- le traitement : lancement du chantier de rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique. Ce chantier porte sur l'ensemble du processus depuis les traitements faits dans les centres de collecte jusqu'à la production statistique au centre informatique de Toulouse. Il doit être l'occasion de moderniser les outils informatiques mais également les méthodes de travail. L'année 2002 est consacrée à l'étude approfondie du projet qui devrait aboutir en 2004.

- la diffusion : mise en place d'un accès internet / intranet aux données détaillées en remplacement de l'outil actuel Béatrice, permettant de compléter l'offre d'informations statistiques sur le web en direction des professionnels. Parallèlement, le dossier conjoncturel mensuel sera rénové avec une nouvelle maquette éditoriale.

2. Travaux nouveaux

2.1 Enquêtes nouvelles

La prochaine enquête sur les coûts des services liés au commerce international de biens se déroulera en 2003.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux

Afin de répondre aux besoins des utilisateurs de données conjoncturelles et de fiabiliser les statistiques du commerce extérieur, la douane va développer des estimateurs visant à corriger deux biais :

- le défaut de couverture de collecte dû à l'existence de seuil d'exemption de déclaration
- les retards constatés dans le dépôt de certaines déclarations, non prises en compte lors des premières publications.

Le chantier de rénovation de la chaîne de traitement statistique sera l'occasion d'une réflexion méthodologique générale : organisation et optimisation des contrôles, introduction d'estimations et de technique de redressement.

3. Opérations répétitives

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers, la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne.

En 2001, près de 4,5 millions de lignes de déclarations ont été traitées chaque mois par la douane. La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel ainsi que les « commentaires annuels » (secteurs, zones géo-économiques, pays) et les résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et

nomenclature combinée de produits (10 500 postes). La douane publie dans chaque région une brochure trimestrielle. Les informations sont disponibles dans les centres de renseignements de la douane. Elles sont également accessibles sur Internet (*lekiosque.finances.gouv.fr*), sur CD-ROM ou par la banque de données BEATRICE. Ce dernier moyen de diffusion sera refondu de manière à être intégré à l'Intranet actuellement développé par la Douane. Des productions statistiques sont, chaque mois, adressées à plus de 2 000 abonnés.

Les études et analyses économiques seront poursuivies, en particulier sur les opérateurs du commerce extérieur (notamment les PMI, le rôle des groupes).

Les actions engagées depuis 1993 pour consolider le système INTRASTAT seront poursuivies, en particulier les contrôles de l'exhaustivité des informations collectées. En 2003, la douane procèdera à plus de 10.000 vérifications auprès des entreprises, grâce aux rapprochements qu'on peut faire avec les déclarations de chiffre d'affaires et les informations figurant dans la base européenne de recoupement.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2003, le développement de la transmission par voie informatique de la déclaration d'échanges de biens sera intensifié à travers :

- la promotion de la téléprocédure de déclaration en ligne sur Internet « DEB sur le WEB » ;
- la promotion du logiciel IDEP/CN8.

Au plan international, le service statistique de la Douane continuera à s'impliquer dans le nouveau programme EDICOM pluriannuel (débuté en 2001) de la Commission européenne et à participer activement au groupe « statistiques du commerce extérieur » de l'EG6 (EDI Group 6 – Statistiques) de l'EBES (European Board of EDI Standardization).

5. Aspects particuliers du programme

5.1. Aspects régionaux et locaux

La Douane continuera les actions de diffusion des statistiques du commerce extérieur par ses directions régionales. Depuis fin 1998, une publication trimestrielle régionale est disponible dans chaque région et présente les principales évolutions. Par ailleurs un accès aux données régionales sur Internet a été mis en place en 2001.

5.2 Aspects européens

Au niveau européen, la Douane continuera de participer, avec les services des autres États membres et ceux de la Commission européenne, aux travaux de réflexion sur le système INTRASTAT à moyen terme.

La Douane française continuera à s'impliquer dans les divers groupes de travail européens chargés d'améliorer la qualité (estimation, contrôle ...) ou de réduire les asymétries statistiques.

6. Liste des publications

Chaque année, la Douane publie :

- douze numéros du dossier mensuel du chiffre du commerce extérieur ;
- trois numéros du dossier trimestriel du chiffre du commerce extérieur ;
- un numéro du bilan annuel du commerce extérieur ;
- l'annuaire statistique du commerce extérieur *Une année de commerce extérieur* (4 tomes).

A ces publications régulières s'ajoutent des analyses du commerce extérieur, publiées sur le site Internet et dans différents supports papier (« notes bleues de Bercy » notamment).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises

. Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

1 - Exposé de synthèse

En 2003, les travaux de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements relatifs à la démographie des entreprises s'articuleront autour de quatre axes :

- **Le suivi quantitatif de la démographie d'entreprises**

Le dispositif de publication des séries de démographie des entreprises repose actuellement sur la publication de deux « Informations rapides » mensuelles sur les créations d'entreprises et les défaillances d'entreprises.

- **Le suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leur créateur**

L'année 2003 sera consacrée pour une grande part à l'exploitation des résultats de la première interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises de l'année 2002 du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises). La deuxième partie de l'année 2003 sera consacrée à la troisième et dernière interrogation de la cohorte des créateurs de l'année 1998.

- **La participation aux réflexions dans le cadre du projet SIRENE3**

L'année 2003 sera consacrée à la définition des concepts de la démographie des entreprises et des établissements et à leur spécification dans le cadre du projet 2003. Ces travaux se réaliseront au sein d'un groupe de travail réunissant à la fois des statisticiens de l'INSEE et des partenaires extérieurs.

- **La participation aux travaux européens**

L'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements poursuivra sa participation aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail « Démographie des entreprises » et « Répertoires d'entreprises ».

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1. Les enquêtes nouvelles

Rien à signaler

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2003

L'année 2003 sera consacrée en grande partie aux travaux dans le cadre du projet SIRENE3. Ceux-ci se feront au sein d'un groupe de travail réunissant à la fois des statisticiens de l'INSEE et des partenaires extérieurs. Les réflexions porteront notamment sur :

- l'intégration des secteurs de l'agriculture et des services financiers dans le champ de la démographie des entreprises
- l'abandon du concept de réactivations et leur intégration aux créations pures et par reprise
- la continuité des entreprises
- les indicateurs de pérennité des entreprises
- les outils et fichiers mis à disposition des utilisateurs.

3. Opérations répétitives

- Publication des séries mensuelles de créations d'entreprises
- Publication des séries mensuelles de défaillances d'entreprises
- Constitution par le pôle de compétence national de Nancy des bases de créations d'entreprises et d'établissements, de transferts d'établissements, de survie des entreprises et des stocks d'entreprises et d'établissements.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Rien à signaler.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Pas d'évolution prévue.

5.2 Aspects « environnement »

Aucun.

5.3 Aspects « européens »

L'Unité poursuivra sa participation à deux groupes de travail : le groupe « **Répertoires d'entreprises** » dont l'objectif est d'harmoniser les statistiques issues des répertoires d'entreprises et le groupe « **Démographie des entreprises** » qui essaie de définir les concepts de démographie d'entreprises dans le but d'harmoniser les statistiques de démographie des entreprises des différents États membres.

6. Liste des publications

6.1. Déjà parues

- Création d'entreprises : les facteurs de survie - Les qualités du projet priment sur celles du créateur
INSEE Première n°703 - Mars 2000
- Les créateurs d'entreprise en 1998 - Moins de chômeurs, plus de diplômés
INSEE Première n°743 - Octobre 2000
- Les cinq premières années des nouvelles entreprises
INSEE Première n°815 - Décembre 2001
- Créations et créateurs d'entreprises
INSEE Résultats n°773 sur cédérom

6.2. A paraître en 2002

- Les défaillances d'entreprises
INSEE Première

6.3. A paraître en 2003

- Bilan de la création d'entreprises en 2002
INSEE Première
- Les entreprises créées au premier semestre 2002
INSEE Première

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Cf tableau récapitulatif des travaux prévus à moyen-terme 1999-2003 en fin de document

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE INSEE

- Direction des études et des synthèses économiques
 . Département des comptes nationaux
 Division Échanges extérieurs

1. Introduction

Des investissements importants ont été engagés pour la rénovation de la chaîne de calcul des indices de valeur unitaire et sur la méthodologie statistique de l'application. Des séries détaillées d'indices mensuels ont été calculées pour la période 1994-2000. Le passage en production courante pour la chaîne mensuelle devrait intervenir avant la fin de l'année 2002.

2. Travaux nouveaux pour 2003

3. Opérations répétitives

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1 Aspects régionaux et locaux

5.2 Aspects européens

Groupes Eurostat

La division poursuivra en 2003 sa participation aux groupes de travail européens :

Le groupe « **Balance of Payments** » dont l'objectif est d'améliorer les statistiques sur les échanges de services. La Direction de la Balance des Paiements met en place un nouveau système de collecte basé sur des déclarations directes et des enquêtes auprès des petites et moyennes entreprises.

Le groupe « **Committee on external and internal trade statistics** » qui pilote le système européen de collecte des données de commerce extérieur.

6. Publications

Publications régulières

Informations rapides (mensuelles)

- indices de valeur unitaire du commerce extérieur
- conjoncture du commerce extérieur

Insee premières

- Les échanges extérieurs en 2002

7. Suivi des travaux prévus dans le cadre du programme à moyen terme

Cf tableau récapitulatif des travaux prévus à moyen-terme 1999-2003 en fin de document

Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003

Industrie, IAA, énergie

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Comptes de l'industrie et de l'énergie	INSEE, Département de l'Industrie et de l'Agriculture Division Comptes et Études de l'Industrie	En cours	Réduction à trois comptes annuels (acquis) Travaux sectoriels (énergie) Réflexions d'ensemble sur le mode de rebasement
Diagnosics sur l'industrie et l'énergie	"	Permanent	Mobilisation des comptes provisoires
Développement des études sectorielles	"	En cours	Mise en place du SIE définitif (acquis)
Comptes des IAA	Division agriculture	en cours	cf comptes de l'industrie
Projet IPVI diffusion	Division Prix de Vente industriels	Mis en production en novembre 1999	
Base 95 de l'IPVI industrie hors IAA	"	réalisée mi 2000	Elaborée complètement en NAF, mise en production en 2000
Base 2000 de l'IPVI industrie hors IAA	"		Programmée pour 2003
Projet diffusion des indices sur Internet	"	Site indicespro	Ouvert au public en avril 2001
Projet prix de production à l'exportation	"		Mise en production à partir de septembre 2001
Projet IPI	Division Indicateurs conjoncturels d'Activité	Mis en production en 1999	
Base 95 de l'IPI	"	Réalisé début 2000	Elaborée complètement en NAF, avec extension du champ
Base 2000 de l'IPI	"		Début des travaux prévus courant 2001
Projet EPICEA relatif à l'enquête PCA (Produits, charges, actifs)	"	Mise en production en 2001	Les données sur les stocks issues de l'ancienne enquête SPC (Stocks, produits, charges), sont publiées avec la nouvelle application. Les variables appartenant au compte de résultat ne donnent pas encore lieu à diffusion.
Projet TVA	"	Mis en production en 2001	
Indicateur de commandes	"	En cours de mise en place	Application opérationnelle prévue mi-2002. Publication des indices fin 2002
Indicateur d'investissement	"		cf. projet EPICEA

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Comptes des IAA	INSEE - Division Agriculture	En cours	Permanent
Indices des prix des produits agricoles (IPVI-IAA)	" (transféré à la division PVI)	En cours Fin de la mensualisation prévue en 2001	Permanent, avec mensualisation progressive un indice mensuel global IAA est publié à partir de janvier 2001
Etudes sur les industries agro-alimentaires	Division Agriculture		Mission d'étude en 2001 sur les prix de la filière
Enquête auprès des petites entreprises (EPEI)	INSEE, Département Système statistique d'Entreprises		En 2002 - 2003 sur l'exercice 2001
Mise en place d'une démarche qualité	"	En cours	Réflexion amorcée en 1998 Mise au point d'un rapport type sur la qualité des enquêtes, création d'indicateurs, d'outils. En parallèle avec les travaux menés par Eurostat un bilan qualité a été mis en place en 2000
Système d'information sur la statistique d'entreprises	"	En cours	A créer. En 2001, poursuite des travaux engagés en 2000.
Collecte d'informations auprès des entreprises	"	En cours	Evolutions : redéfinition des unités enquêtées ; recours plus important à des enquêteurs; étude de nouveaux modes de collecte; collecte mixte...
Base de données structurelles d'entreprises	"	Terminé	Projet devant aboutir en 2001.
Tirage et coordination d'échantillons	"	En cours	Poursuivis pour les EAE et les enquêtes de la DARES Création d'un nouvel outil
CITRUS	"	En cours	Poursuite du suivi et du traitement des restructurations. Amélioration continue de l'outil. Extension du réseau d'utilisateurs de CITRUS : SUSE, DADS, DARES, ...
EAE	"	En cours	Adaptation des outils; animation des instances de coordination, conseil en méthodologie Evolutions : indicateurs de qualité, interrogation des établissements, interface pour le statisticien, introduction de processus de collecte mixtes

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
SUSE	"	En cours	Amélioration de la fiabilité du numéro SIREN, des fichiers de diffusion Réduction des délais de production des données définitives Achèvement des travaux d'estimation des entreprises absentes des sources
Groupes de sociétés	INSEE , Département Système statistique d'Entreprises	En cours	Avancement de l'enquête Liaisons financières en 2002 sur exercice 2001 Travaux pour améliorer les données sur les petits groupes et sur les implantations étrangères en France
Données sur les établissements	"	En cours	Réflexion sur les modalités d'obtention de données économiques permettant des analyses à des niveaux géographiques et sectoriels fins
Rétropolation en nouvelle nomenclature	INSEE, Division Enquêtes de Conjoncture	Achevée pour toutes les enquêtes	
Analyse économique des nouvelles séries	"	Permanente pour toutes les enquêtes	Comparaison avec des données extérieures
Analyse micro-économique des données portant sur l'investissement et l'utilisation des capacités	"	achevée	Comparaison avec l'EAE, avec les données du SESSI et de la Banque de France.
1) EAE-I Travaux associés : - régionalisation - prise en compte des groupes -évaluation de la qualité (non-réponses, traitements, etc...) - amélioration de la qualité (cohérence avec les enquêtes de branche...)	SESSI	Résultats provisoires : juillet n+1 Résultats définitifs : décembre n+1 2002-2003 2002-2003 2002-2003 (rapport qualité) 2003	Opération permanente (annuelle) Opération nouvelle (report) Opération nouvelle (report) Opération partiellement nouvelle (suite de travaux antérieurs) Opération permanente ; action particulière liée aux projets EB4 et FUL4 qui distinguera les enquêtes de branche directes de celles déléguées aux OPA.

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
- utilisation de la source fiscale		2002-2003	Opération nouvelle, appelée à devenir permanente (amélioration des traitements de non réponse, aide à la résolution des cas complexes)
-échantillonnage dans la population des 20-49 personnes		2002-2003	Opération nouvelle, première études avant décision.
- futur système des statistiques structurelles d'entreprise		2002-2003	Opération nouvelle, premières réflexions et études (collecte multi-source)
3) Enquêtes de branche et Prodcoum			Opération permanente (annuelle, trimestrielle, mensuelle) ; partiellement en partenariat avec les OPA
- amélioration de la couverture du champ		En cours	Fonction des moyens disponibles ; suite de l'audit IPI (2000)
- mensualisation		En cours (2001, 2002, 2003)	Suite de l'audit IPI (2000) ; obligations européennes ; opération pratiquement achevée en 2002-2003
- entrées de commandes		En cours : Sessi : 2000 OPA : 2001, 2002	Obligations européennes
- collecte Internet		Achevé en mars 2000 (enquête mensuelle), 2003 (enquêtes exhaustives)	Montée en régime progressive (28% au 4 ^{ème} trimestre 2002)
- amélioration des délais		En cours	Résultats mensuels à + 45 jours (début 2002) ; une nouvelle réduction est recherchée pour fin 2002
5) Enquêtes de production sur l'énergie		En cours	Révision du dispositif dans le contexte de la déréglementation ; en concertation avec les producteurs et utilisateurs
6) Statistiques acier et sidérurgie		En cours	Révision du dispositif, suite à la fin du traité CECA (projet européen, fort allègement attendu)
7) Utilisation conjointe des enquêtes de branche et des données douanières			Premières réflexions dans le cadre du vœu émis par la formation Industrie du CNIS (2002) en accompagnement de l'audit qui sera réalisé par l'Inspection générale de l'Insee.

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
8) Nomenclatures		2002, 2007	Révisions des nomenclatures («toiletage» de 2002, refonte de 2007) ; enquêtes nomenclatures (sous-traitance électronique, 2000 et fin 2001-2002, textiles techniques, fin 2001-2002 ; autres enquêtes à prévoir en 2002-2003
9) Mise en œuvre de la charte qualité		En cours	Signature de la charte : 2001 ; première application en 2002 (collecte des informations correspondantes), première synthèse en 2003
10) Enquêtes thématiques			
- échanges internationaux intra-groupes (EIIIG)		Fin 2001, 2002	Opération en cours (lancement novembre 2000, collecte achevée en 2001, derniers traitements en 2002)
- innovations technologiques (CIS3)		Fin 2001, 2002	Opération en cours (lancement de la collecte en septembre 2001, collecte achevée début 2002)
- technologies de l'information et des communications (TIC)		Fin 2002, 2003	Lancement de la collecte en septembre 2002 (champ élargi aux IAA, au commerce et aux services ; volet européen)
- diffusion des biotechnologies		Annulé	
- relations entre entreprises		2003	Opération nouvelle (champ élargi à l'agroalimentaire, au commerce, à la construction, aux services, à la recherche)
11) EACEI		Résultats définitifs : juillet n+1	Opération permanente (annuelle) ; depuis 2001 stratégie d'interrogation renouvelée (allègement de la charge) ; refonte en 2003 si évolution de la fiscalité.
12) Antipol		Résultats définitifs : décembre n+1	Opération permanente (annuelle) ; en 2002, volet dépenses courantes ; questionnaire partiellement renouvelé en 2001.
13) Unités statistiques		2002, 2003	Opération partiellement nouvelle (prolongation de travaux antérieurs)

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
14) Groupes		2002-2003	Opération partiellement nouvelle (prolongation de travaux antérieurs) en partenariat avec l'Insee
15) Rénovation de l'application enquête de branche (EB4)		En cours ; mise en production mi-2003, 2004	Projet EB4 (projet majeur)
16) Rénovation du fichier de lancement (FUL4)		En cours ; mise en production mi-2003, 2004	Projet FUL4 (projet majeur)
17) Banque de données Eneïde, banque de données marchés et produits, diffusion et restitution des résultats d'enquête		En continu	Opération permanente ; amélioration du système existant.
18) Utilisation des données DADS		Fin 2001, 2002	Opération nouvelle ; fin 2001 : premiers travaux ; opération permanente à partir de 2002
Enquête semestrielle sur les prix du gaz et de l'électricité	Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières	Collecte au 1/1/2000 en cours	Opération permanente
Enquête annuelle de branche sur la production d'électricité	idem	idem	idem
Enquête annuelle de branche sur la « Statistique gazière »	idem	idem	idem
Enquête EAE4G	SCEES		Permanent Présentée au comité du label en janvier 2002 En liaison avec l'INSEE et les autres services enquêteurs
Travaux associés : - éventuelles adaptations légères du questionnaire - sortie de résultats préliminaires en octobre pour règlement structurel - lancement de l'enquête en deux vagues (janvier-mars) Enquête sur les petites coopératives agricoles		Réalisée à/c exercice 99 Réalise à/c exercice 98 lancée en 2001 exploitation en cours	
Utilisation des BIC pour espacer l'EAE sur les entreprises de moins de 20 salariés	SCEES-INSEE	en cours expérimental	Accès aux données BIC obtenu, relèvement permanent du seuil EAE à 20 salariés depuis l'exercice 1998 (10 salariés pour la coopération agricole)
Utilisation des DADS	SCEES-INSEE	En cours	Intérêt particulier au niveau

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
pour le suivi de l'emploi salarié		expérimental	régional et infra-régional Convention SCEES-INSEE-DGI signée
Enquêtes de branche : - réexamen des questionnaires avec les OP - possibilité de quelques nouvelles enquêtes mensuelles pour l'IPI Elaboration d'une charte de qualité	SCEES (avec OP)	Prévue en 2002 Achevé début 2000, 3 enquêtes mises en place Adoptée en 2001 par le comité du label	Permanent Enquêtes sur les eaux de source et aliments pour chiens et chats (janvier 1999), charcuterie (janvier 2000) Signée par toutes les OP.
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie	SCEES	Rénovation adoptée par le Comité du Label en 2000	Interrogation limitées aux gros consommateurs 3 années sur 4
Enquête annuelle sur les investissements protégeant l'environnement Eventuelles interrogations sur les dépenses courantes	SCEES"	Rénovation présentée au Comité du Label fin 2001 Réalisée en 2002	Prochaine interrogation en 2005 ou 2006.
Enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI)	SCEES	Abandonné	Enquête totalement transférée à l'INSEE, en raison du relèvement du seuil de l'EAE à 20 salariés
Enquêtes thématiques	«	- NTIC programmée en 2002 - Relations entre entreprises en 2003	- Mondialisation en 2000 (échanges transfrontaliers de biens intra-groupes)
Enquête Matières premières pour l'alimentation animale	«	Réalisée en 2001	Enquête triennale.
Amélioration de la qualité des enquêtes IAA : - systématisation des confrontations EAE/enquêtes de branche (yc OP) - constitution d'un fichier central de référence des unités enquêtées - rénovation des outils internes de traitement du SCEES	SCEES	En cours	Projet effectivement lancé fin 1999. Opérationnel au moins pour la partie fichier central de référence (REBUS) en 2002 Confrontations EAE/Enquêtes de branche limitées pour l'instant aux enquêtes directes du SCEES
Passage à l'euro	SCEES	Terminé pour la collecte de données et la sortie de résultats	

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquête annuelle sur les moyens de R&D dans les entreprises	Min. Éducation nationale, Ministère de la Recherche SDES Bureau des Études statistiques sur la Recherche DPDC3	Rénovation terminée	Obtention du label d'intérêt général, mention obligatoire
Enquête annuelle sur les moyens de R&D dans les organismes publics	"	Finie	Après confrontation avec données administratives et la nouvelle enquête « entreprises », harmonisation des questions et notions
Enquête annuelle sur les moyens de R&D dans les CHU et CLCC	"	En cours	Amélioration de la couverture
Enquête annuelle sur les moyens de R&D dans les associations	"	En cours	Passage au comité du label en 04/02, recherche d'une amélioration de la base de sondage
Enquête annuelle sur les objectifs du BCRD (Budget civil de la recherche et du développement)	DPDC3	Rénovation en cours	réflexion utilisateurs internes et externes sur les nomenclatures de disciplines
Enquête conjoncturelle auprès des entreprises sur leurs intentions en matière de R&D	"	Effectuée régulièrement	Rénovée et reprise en 1999, lancement de l'enquête 2001
Enquête communautaire sur l'innovation	"	Participation prévue en 2001	Nouvelle enquête en 2001
Compte satellite de la recherche	DPDC3 en liaison avec le Bureau Compte de l'éducation et de la recherche DPDC6	En cours	Un compte destiné à alimenter le cadre central a été fait sur une année. L'exercice n'a pas été reconduit.
Indicateurs pour l'évaluation de la recherche	DPDC3		Réflexion à mener pour mise en place
Outils statistiques de prospective dans le domaine de l'emploi dans la recherche publique	"	Suspendu dans l'immédiat	Mise en place et/ou suivi (éventuellement)
Publications sur la R&D	"	En cours	Poursuite de la réduction des délais sur les Notes d'information. Dossier unique sur la R&D (entreprises et public) à paraître en 2000
Publications légères de résultats rapides		fait	Poursuite de la réduction des délais
Publication de résultats complets		en cours fait	

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Chiffres clés ou Grands Chiffres	"	Première édition en 1999	Mise à jour en 2000 (version française et version anglaise) Mise à jour en 2001
L'État de la recherche	"	Nouveau, prévu fin 2000 Repoussé au-delà de 2003	
L'Atlas régional de la recherche	"	Début prévu en 2001	
L'atlas de la recherche	"	prévu en 2002 Repoussé au-delà de 2003	
EAE « audiovisuel »			
EAE « audiovisuel »	DDM Statistiques audiovisuel	En cours	Permanent
Comptes de l'audiovisuel	"	En cours	Permanent
Nouveaux services de communication	"	Reporté	Nouveau
Comptes de la publicité	Statistiques publicité	En cours	Permanent
EAE « publicité »	"	à rétablir	à vocation à être permanent
Taxe « 1% Le Guen »	"	Reporté	Nouveau
Rénovation des enquêtes « presse »	Statistiques presse	achevée	
Développement informatique d'une application de collecte par l'internet	"	achevé	nouveau
EPCV nouvelles technologies	"	En cours	nouveau
DADS journalistes	"	En cours	nouveau
EAE « agences de presse »	Département	Reporté	Nouveau
Conjoncture	"	Reporté	Nouveau
Sources fiscales sur les taxes	Statistiques publicité	Reporté	Nouveau
Extension de l'enquête de conjoncture aux mois d'été			
Extension de l'enquête « services » à d'autres secteurs	"	Réalisation en 2000	Secteurs concernés : le conseil pour les affaires et la gestion ; les agences et conseils en publicité ; les activités de nettoyage.
Calcul des évolutions de chiffre d'affaires du commerce de détail		intégration en 2001	ventes de librairie-papeterie de la grande distribution
enquête semestrielle dans l'industrie sur l'évolution des délais de paiement et les comportements d'emploi		suppression en 2002	
Enquêtes répétitives (voir programme)	"		

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Centrale de bilans.	Banque de France Direction des Entreprises		Annuelle. Elle donne lieu à l'édition de statistiques et à plusieurs études sur le financement des sociétés.
Enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs dans l'industrie	"		Annuelle. L'exploitation de 14 années d'enquête permettra l'étude des fonctions de production
Evolution des délais de paiement et du crédit interentreprises	"		Suivie pour le compte de l'Observatoire des délais de paiement
Enquête qualitative SESAME sur les stratégies d'entreprise	"	Enquête réalisée sur 3 ans	Réalisation annuelle de dossiers d'analyse stratégique.
Statistiques de taux de défaillance			Annuelles. Certaines sont disponibles sur internet.
Travaux d'étude			Voir les différents § ci-dessus

Systeme productif

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Compte du Reste du monde			
Production et diffusion des indices du commerce extérieur	INSEE, Division Échanges extérieurs		Permanent
Elaboration du Compte du Reste du monde Comptes trimestriels du commerce extérieur	"	2001	Permanent en liaison avec la DGDDI et la Banque de France
Sources alternatives pour les échanges extérieurs sur le tourisme	"		en liaison avec la Banque de France et la direction du Tourisme
Amélioration des statistiques sur les échanges de services de transport	"	En cours	en liaison avec la Banque de France, le SES et les Douanes
Amélioration du suivi des prix du commerce extérieur Suivi mensuel de la conjoncture du commerce extérieur	"	En cours	en liaison avec la division des Prix de Vente industriels en liaison avec la DGDDI
Participation aux groupes Eurostat « Balance of Payments » et « Ad Hoc Committee Asymmetries »	"		
Enquête sur le coût des services de transports internationaux	DGDDI	Première enquête terminée, lancement de la seconde en fin 2002	Permanent En liaison avec l'INSEE et la Banque de France
Mise en place d'un module de contrôles sur agrégats	"	Suspendu	En 2000 Améliorer la qualité des statistiques détaillées
Refonte de la chaîne de traitement-contrôle des déclarations	"	Suspendu	En 2002 Améliorer la qualité des statistiques détaillées
Etablissement et diffusion des statistiques du commerce extérieur	"	rénovation de la chaîne statistique 2002-2004	
Diffusion des statistiques sur Internet et promotion des produits auprès des entreprises	"	En cours	Engagé en 1998 Faire connaître l'offre statistique de la Douane et faciliter son accès
Développement de l'EDI et des outils Internet	"	Promotion des outils DEB sur Internet et IDEP	Permanent Simplifier le travail des entreprises

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Développement de systèmes d'aide au classement des produits	"	En cours (rapport transmis en juillet 1999 à Eurostat)	- Engagé en 1998 Sous l'égide d'Eurostat, en liaison avec l'INSEE, MECASTAT pour simplifier le travail des entreprises - Nouveau projet avec Eurostat, faisant suite aux travaux menés en 1998 et 1999
Publication des séries en euros et adaptation des formulaires	"	terminé	Engagé en 1999
Démographie d'entreprises	INSEE, Unité Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements	En cours	Suivi quantitatif ; suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leurs créateurs (programme SINE)
OREADE (Outils et répertoires pour l'étude, l'analyse et la démographie des entreprises)	"	En cours	Projet de refonte du système de répertoires d'entreprises
Projet SIRENE 3	"	En cours	